



Le Cerclier 2013





GESTION MUNICIPALE

- 4 Budget communal
- 5 L'église
- 6 Cantine scolaire
- 7 Entretien voirie
- 9 Forêt communale
- 14 Travaux divers
- 15 Cimetière-Salle des fêtes
- 16 Infos diverses

ACTUALITÉS

- 19 Vie scolaire
- 22 Louis Viel
- 23 Adduction d'eau - Spanc
- 24 L'engagement récompensé
- 25 L'actualité en bref
- 27 Devoir de mémoire

VIE ASSOCIATIVE

- 28 Sauvegarde St-Félix
- 30 Reliance
- 32 Comité des fêtes
- 33 Sivu - Football

HISTOIRE LOCALE

- 34 La mairie-école
- 36 Témoignage du passé
- 37 ROBERT Anatole
- 40 Pierre GUY

PLUS D'INFOS

- 41 "Pour voter...
Sortie territoire
- 42 Etat civil
Nos artisans

Comité de rédaction : Roger Charpy, Patrick Maniez
Guy Prévost et Francis Rique

Réalisation : Guy Prévost

Logo Cerclier : Marcel Poulet

Photo de couverture : Guy Prévost

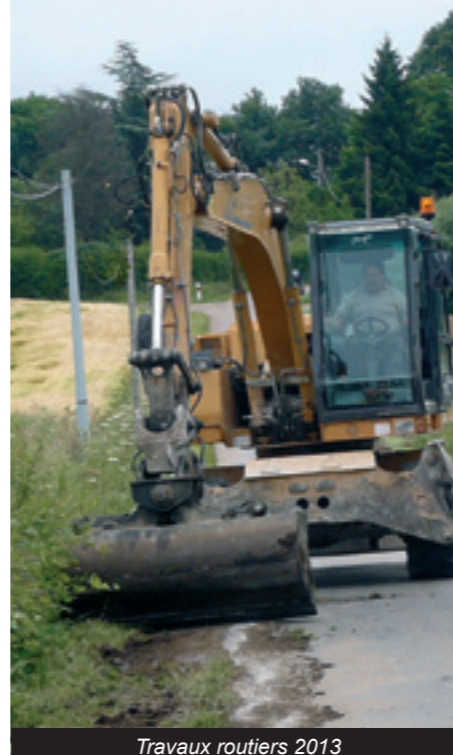
Relecture : Anne-Marie Poulet

Impression: Starprint, Zone tecnosud 66000 Perpignan

Tirage : 270 exemplaires

N° ISSN : en cours

Dépot légal à la parution



Travaux routiers 2013



Cérémonie du 11 novembre 2013



Récolte de pommes à cidre 2013

Editorial

Le mot du maire,



Photo S. Roux

J'aimerais tout d'abord au nom du conseil municipal et en mon nom, souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dont une naissance dans notre commune, avant de les accueillir au cours de la présentation des vœux du conseil municipal à l'ensemble de la population.

Cette année s'achève le mandat du conseil municipal. Mandat de 6 ans, qui au départ pouvait sembler long et angoissant au regard des responsabilités et qui finalement est passé très vite ; pris tout d'abord par l'élaboration des projets, par les lenteurs administratives et ensuite le temps de leurs réalisations.

Nous ne ferons pas dans cet éditorial l'inventaire des réalisations du mandat, chacun d'entre vous pourra le faire en consultant les différents "Cercliers" et peut-être les comparer à nos engagements. Il en sera de même pour les projets futurs, période post électorale oblige.

Nous avons œuvré, pour l'intérêt de tous, en fonction des moyens financiers de la commune, des aides financières de plus en plus réduites et sans oublier la contribution des bénévoles à la réalisation de travaux.

Comme les années précédentes, ce bulletin municipal réalisé par Guy PREVOST, premier adjoint est le compte rendu d'une année de gestion communale, mais également de la vie associative de notre village, agrémenté de pages d'histoire locale et abondamment illustré.

Toute l'équipe municipale se joint à moi afin de vous souhaiter d'abord une bonne lecture de ce 18^{ème} "Cerclier" et ensuite de bonnes fêtes de fin d'année 2013 en famille, avec vos proches et vos amis ainsi que nos meilleurs vœux de réussite dans votre activité professionnelle, vos projets personnels, à tous ceux qui vous sont chers, sans oublier en priorité la santé.

**Le maire,
Roger Charpy**

Budget communal 2013

Compte administratif 2012

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes réelles de l'année précédente et présente les restes à réaliser ainsi que les résultats de clôture, section par section. Il se solde en fonctionnement par un excédent de 80 405 € et pour la section investissement par un excédent de 135 443 €. Ce bilan est heureusement positif mais pas très significatif car le plus important reste le résultat de clôture qui tient compte des reports de l'exercice 2011, reports pouvant présenter des déficits, ce qui est le cas pour la section investissement. A l'époque, des subventions concernant le chantier école-mairie nous sont parvenues bien après la fin des travaux. Le résultat de clôture 2012 laisse en définitive apparaître un excédent de 165 271 € en fonctionnement et un excédent de 68 555 € en investissement qui ont été reportés sur le budget 2013.

Budget 2013

- La section fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 462 513 €.

- La section investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 187 630 € avec un virement d'excédent de fonctionnement de 73 645 €.

Ce budget confortable, grâce aux reports d'excédents résultant d'une gestion rigoureuse des finances communales, prévoyait deux opérations conséquentes pour cette année : un gros effort en matière de voirie et la restauration de l'église, sans oublier du renouvellement de matériel.

Malheureusement, les travaux concernant notre église et le clocher sont au point mort car, à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous attendons toujours les réponses de l'Etat et du Conseil Général à nos demandes de subventions. C'est une grosse déception pour la municipalité.

Impôts locaux

Notre engagement de ne pas augmenter les impôts locaux durant ce mandat a été respecté. Le taux des taxes locales reste inchangé depuis les élections de 2008, à savoir, 20,50% pour la taxe d'habitation et 16,20% pour la taxe foncière.

Le Cerclier

Avoir pu assurer la parution de notre modeste bulletin municipal durant ces 6 années est une source de satisfaction et de légitime fierté pour la mairie. Informer les Merrillons de la gestion municipale tout en expliquant nos choix, de l'actualité villageoise et de la vie associative nous a semblé important à une époque où l'information est reine, sans oublier nos pages d'histoire locale qui apportent un éclairage intéressant sur le passé oublié de notre village.

Néanmoins, la tâche reste rude. Il faut de la persévérance pour collecter les informations et photographies tout au long de l'année. La rédaction des articles demande du temps, d'autant plus que les amateurs du genre ne sont pas légion... Quant à la mise en page, il est exclu de faire appel à des professionnels pour d'évidentes raisons financières, elle est donc assurée par nos soins.

L'impression avec une qualité graphique convenable à partir de fichiers informatiques nécessitent l'utilisation de logiciels d'infographie complexes à maîtriser

pour des utilisateurs occasionnels, cette mise en page requiert donc un temps considérable. Grâce à tout ce travail personnel et bénévole, le prix de revient du Cerclier n'est que de 1100 € par an pour 270 exemplaires tirés. Cette somme qui ne correspond en fait qu'au coût d'impression reste plus que raisonnable pour le budget communal.

Je remercie :

- Patrick Maniez pour ses précieux conseils en matière d'infographie.
- Anne-Marie Poulet qui se charge chaque année de la fastidieuse correction orthographique du bulletin.
- Marcel Poulet pour sa contribution à nos pages d'histoire locale avec des articles de qualité, toujours très bien documentés grâce aux recherches d'Anne-Marie, et rédigés avec clarté et précision.
- Les responsables d'associations qui nous relatent leurs manifestations annuelles.

Guy Prévost

L'église

Le point sur les travaux



Nous pensions terminer ce mandat avec la réfection des murs extérieurs de notre église. Leur état de vétusté, ajouté à celui de quelques maisons proches, dévalorise le centre de notre village et nous voulions mettre fin à cette situation.

Début 2013, le dossier technique pour les appels d'offres était terminé et les demandes de subventions envoyées aux institutions qui aident financièrement les communes dans leurs projets. Malheureusement, aucune subvention n'a été accordée par l'Etat et le Conseil général lors de leur première session d'attribution, une seconde est prévue avant la fin de l'année mais au moment où nous écrivons ces lignes, nous sommes toujours dans l'attente du résultat.

Avec le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales et un Conseil général dont près de 60% du budget est consacré à l'aide sociale, notre dossier concernant une église n'est à l'évidence pas une priorité, l'époque des subventions faciles est révolue. Ces travaux ont trop tardé, Merry-la-Vallée aurait dû se préoccuper depuis longtemps de son église à l'image des communes environnantes.

Une bonne nouvelle cependant : une subvention de 19 000 € du contrat de plan du canton d'Aillant-sur-Tholon nous est d'ores et déjà acquise.

Le coût des travaux

Le coût des travaux est finalement estimé aux alentours de 130 000 € hors taxes avec la remise en état de la partie supérieure de la façade ouest de notre clocher. De plus, la préfecture nous a imposé la modification de l'entrée de notre église pour répondre aux normes actuelles concernant l'accès des bâtiments

publics aux personnes à mobilité réduite. Le parvis doit être entièrement refait.

Ces normes imposées sans discernement par les technocrates représentent souvent une dépense inconsiderée pour les petites communes. Elles frisent l'absurde pour une église utilisée une fois ou deux par an à l'occasion d'enterrements religieux. Si le cas se présentait lors d'une cérémonie, l'aide des personnes présentes permettrait facilement à une personne handicapée de pénétrer à l'intérieur de l'église.

Conclusion

Avec ou sans subvention de l'Etat et du Conseil général, ces travaux ne peuvent plus être différés, l'état actuel de l'église communale ne peut perdurer et les réparations du clocher sont urgentes sous peine de voir la facture encore s'aggraver.

Ces travaux pourront être réalisés en plusieurs tranches ou en une seule fois en contractant un nouvel emprunt ; grâce à des finances saines la commune peut se le permettre. La proximité des élections municipales et l'incertitude actuelle sur l'octroi de subventions ne permettent pas dans ce bulletin d'être plus précis sur le déroulement et le financement de ces travaux. Un appel à la Fondation de France et à la générosité publique reste aussi une solution envisageable pour alléger la participation communale à cette opération.

G.P.

Au moment de la révolution française, en 1789, l'Etat est devenu propriétaire de l'intégralité des biens de l'Eglise qu'il a conservés après la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905. Il en va de même pour les presbytères. La commune propriétaire doit subvenir à l'entretien général.

Cantine scolaire

Les locaux repeints



Archives Roger Charpy

Le bâtiment avant sa transformation en cantine

De gauche à droite :
La buanderie pour l'instituteur, le préau, le garage de l'instituteur et le bûcher.
Le mur du bûcher avec une fenêtre n'est pas d'origine. L'ancien mur, en mauvais état et démolit, était en retrait de la façade. Devant se trouvaient des lavabos pour les élèves.

Au mois de juillet, profitant des vacances scolaires, la cantine fit l'objet d'une cure de rajeunissement. Elle a été repeinte par nos propres moyens, grâce au travail de l'employé communal, du maire et du premier adjoint, réalisant ainsi une belle économie pour le budget communal de l'ordre de 10 000 €.

Cette cantine fut aménagée en 1998. Avant, les enfants devaient se rendre à l'ancienne école des filles, rue de Toucy, pour se restaurer dans des locaux pas très adaptés où les règles d'hygiène laissaient à désirer.

La cantine a été installée dans le bâtiment qui comprenait alors une buanderie, un préau, le garage de l'instituteur et un bûcher où était remis le bois destiné à alimenter les poêles pour le chauffage des classes, de la mairie et du logement de l'instituteur. Le four à pain accolé au bâtiment n'existait plus depuis bien longtemps... seule subsiste la porte du four. Ce bâtiment fut édifié en 1871 (voir l'article de Marcel Poulet et les plans dans le Cerclier 2012)

Au bout de 15 années, la peinture défraîchie s'écaillait et des craquelures apparaissaient dans le mur latéral du fond. La pose d'une

toile de verre permit de les dissimuler tout en conservant la fresque peinte par les enfants avec l'aide de Marcel Poulet. L'utilisation d'une peinture de couleur claire, y compris sur les boiseries, apporte dorénavant plus de luminosité dans la salle.

Ces travaux, complétant ceux de réhabilitation du bâtiment école-mairie, offrent à nos enfants un ensemble entièrement rénové et un cadre de vie très agréable pour leur scolarité.

G.P.



Les peintres s'appliquent pour la couche de finition...

Entretien de la voirie communale



60 000 € investis en 2013

Reprofilage à la grave émulsion de la chaussée au finisher, route des Noues

Les derniers travaux d'entretien du réseau routier de notre mandat se sont achevés en fin d'été avec la réfection de 3500 mètres de voies communales pour un coût de 60 000 €.

Tout au long de ces six années, la voirie représentait une priorité pour les élus. Dès le début du mandat, après un examen approfondi des chaussées avec l'assistance d'un conseiller de la DDE de l'époque et au vu des devis estimatifs fournis, nous avons rapidement compris que la remise en état du réseau routier serait financièrement impossible sur un mandat. Les négligences du passé entraînaient des travaux bien plus importants et coûteux qu'un simple revêtement de gravillons sur émulsion de bitume. Cette année encore, une somme très importante a été consacrée à la voirie.

Notre politique en la matière

L'entretien des voies communales du domaine public routier est obligatoire (articles L.231-2 du CGCT et L.141-8 du code de la voirie routière). Soumise à de fortes contraintes (circulation des véhicules, notamment des poids lourds, engins agricoles et cars

scolaires, pluie, gel, pollution...) qui la dégradent, la chaussée a une durée de vie de dix ans maximum. Afin de la maintenir en bon état, la commune doit donc procéder à des travaux préventifs de renouvellement d'enduit de 10% par an soit 2500 mètres pour notre commune avec son réseau d'une longueur de 25 kilomètres.

Comme nous l'avons déjà expliqué dans ces colonnes, le non-respect de ce principe de base relève d'une mauvaise gestion et conduit à des impasses financières dont il est difficile de sortir. Rappelons que la plupart de nos routes n'ont pas été revêtues depuis plus de 25 ou 30 ans...

Quoi qu'il en soit, grâce aux sacrifices financiers consentis et grâce à l'important travail que représente le montage du dossier technique à fournir chaque année pour les appels d'offres (l'assistance du Conseil Général ayant été supprimée), nous nous félicitons des améliorations apportées à nos routes. Certes, il reste encore beaucoup à faire et l'effort devra être poursuivi dans les années à venir pour que notre commune retrouve un réseau routier digne de ce nom et le maintienne en bon état par un entretien régulier.

VOIES REFAITES EN 2013

- VC 1 : Depuis la D955 au Jerriat, en passant par les Noues jusqu'à la Fumée

Le dernier revêtement de cette route remonte à 1989, soit 24 ans ! On est très loin des renouvellements préconisés tous les 10 ans... donc rien de surprenant au coût élevé des travaux préparatoires au goudronnage.

D'importantes reprises en profondeur s'imposèrent pour éliminer durablement d'importants affaissements de la chaussée. L'hiver, l'eau stagnait en beaucoup d'endroits, les dérasements d'accotements réalisés permettront son évacuation dans les fossés.

Le profil de cette route dans certaines zones, en particulier dans la traversée du hameau des Noues, était si mauvais qu'un reprofilage manuel était impossible. Il fallut recourir à un profilage mécanique au finisher, avec de la grave émulsion, sur 3 tronçons d'une longueur de 400 mètres. Cette technique utilisée pour la première fois sur nos routes, moins coûteuse que l'enrobé à chaud, donne d'excellents résultats.

Les fossés auraient nécessité d'être curés sur une plus grande longueur, mais compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue, nous avons décidé de privilégier la surface revêtue au vu de l'état de la route.

- VC 32 : Chemin de la Tuilerie.

L'état déplorable de cette voie nous contraignit, là aussi, d'avoir recours au reprofilage mécanique à la grave émulsion avant le revêtement final.

- VC 14 : Rue des Sabotiers

Cette petite rue, envahie d'herbes et dégradée dans sa partie basse par le ruissellement des eaux de pluie avait bien besoin d'un rajeunissement. Etant donné l'étroitesse de cette voie qui rendait impossible l'accès des engins de chantier, le revêtement a été réalisé manuellement.

- VC 4, 5 et 6 : Rues de Bagin, Mouotte et petite Mouotte

Dérasements partiels pour l'écoulement des eaux, reprofilage manuel et enduit superficiel vont stopper la dégradation qui était en cours sur ces voies.

Et pour 2014 ?

Le Cerclier n'a pas de réponse cette année pour cause d'élections prochaines. Toutefois, les routes d'Arthé et Maurepas, les rues de l'Eglise et de Saint-Aubin ainsi que la route du Crot à Beauvoir retiendront sans doute l'attention de la nouvelle municipalité.

G.P.



Reprise en profondeur route de Parly. Les parties instables de la chaussée sont renforcées avec une couche de 40 cm de calcaire



Application d'une couche de bitume d'accrochage avant le reprofilage au finisher



Gravillonnage manuel dans la rue des sabotiers

La forêt communale

Plan d'aménagement pour les 20 ans à venir (2014-2033)

par Guy Prévost



Les représentants de l'ONF à la réunion du 10 juin : Coralie Lévêque, spécialiste des plans de gestion, Christophe Mouy, responsable d'unité territoriale et Rémi Maillard, agent responsable de notre forêt

Notre forêt, d'une superficie d'environ 170 ha, certifiée PEFC, constitue un précieux patrimoine qu'il convient de valoriser en partenariat avec l'Office National des Forêts à qui, le législateur a confié depuis des décennies la gestion des forêts communales et domaniales.

Le dernier plan de gestion (1994-2013) arrivant à son terme, une réunion s'est tenue en mairie en juin pour réfléchir au devenir de notre forêt et élaborer une nouvelle stratégie pour la période 2014-2033 avec les responsables de l'ONF.

Les Merrillons étaient conviés à cette réunion mais seul Marcel Poulet fit le déplacement. Notre forêt ne semble guère préoccuper nos concitoyens. Les critiques ne manquent pourtant pas sur sa gestion mais curieusement, le moment de décider étant venu, les voix se taisent !

Quel est l'état de notre forêt en 2013 ?

- Elle se développe sur des sols globalement favorables à la production ligneuse. En effet, 96% de la forêt se situe sur des sols aux potentialités moyennes à bonnes. Tous ces sols sont très sensibles au tassement et nécessitent une attention toute particulière.
- Les chênes sessiles et pédonculés représentent

plus de 90% des arbres commercialisables. Le reste est constitué pour l'essentiel par du hêtre mais qui va disparaître progressivement à cause du réchauffement climatique.

- Les bois de notre forêt présentent dans l'ensemble des qualités moyennes à médiocres.
- Les peuplements sont dominés par les bois moyens et gros. Les petits bois et jeunes peuplements sont peu présents : **il faut donc assurer le renouvellement des arbres âgés.** C'est là toute la problématique de notre forêt et l'enjeu du nouveau plan d'aménagement. L'émergence de jeunes plants de chênes est vitale pour assurer la pérennité de la forêt.

La tâche n'est pas si facile ! Au début, le semis de chêne a une croissance lente et il est rapidement étouffé par des essences envahissantes (charme, bouleau, tremble et ronces) et le manque de lumière résultant de la présence de nombreux gros arbres.

Bilan de l'aménagement précédent :

Il est plutôt négatif concernant les jeunes peuplements à l'exception des parcelles de régénération 11 et 13 qui apportent de la valeur à notre forêt en assurant son renouvellement.

Il a été décidé l'arrêt de ces méthodes discutables et brutales de régénération par coupe rase, fort coûteuses en entretien des parcelles. A l'échelle de la forêt, on observe néanmoins un début d'irrégularisation avec l'apparition de semis dans quelques parcelles (10, 30, 31, 32 et 33)

Les volumes de bois prélevés ont été inférieurs à ceux prévus pour les raisons suivantes : régénération de 2 parcelles sur les 4 prévues, non-réalisation d'un certain nombre de coupes et nécessité de capitaliser sur certaines parcelles.

La valeur patrimoniale de la forêt est en forte hausse. Le capital sur pied et le volume sur pied a fortement augmenté (+ 70 m3/ha)

La valeur des bois a aussi augmenté : En effet, les gestionnaires ont travaillé au profit des meilleures tiges en enlevant au maximum les qualités médiocres. Il reste cependant un certain nombre d'arbres gelés sur lequel portera le travail de ces prochaines années afin d'améliorer les recettes communales à l'avenir. La création de la route forestière au Bois Marchand, réalisée sous notre mandat, est une plus value à l'échelle de la forêt. Elle améliore la mobilisation des bois sur cette partie de la forêt, donc leur prix de vente.

L'arrêt du brûlage dans les affouages est aussi un élément très positif pour l'environnement : disparition des brûlures des arbres restant, amélioration du bilan carbone et maintien des éléments fertilisants dans la parcelle.

Au niveau de la valeur environnementale, la politique de l'ONF de préserver les arbres morts ne présentant pas de dangers particuliers permet sans doute la préservation d'une certaine bio-diversité (décomposeurs et certaines espèces d'oiseaux comme les pics).

Enfin, le bilan financier, très important pour la municipalité, reste positif sur les 20 ans. Entre recettes et dépenses, le solde s'élève à 170 000 € selon l'ONF, soit 8960 € par an. Cette rentabilité est extrêmement faible, elle représente 53 € par hectare et par an ! Quel agriculteur se satisferait d'un pareil revenu annuel ?

Souhaits de la commune :

Le conseil s'interroge depuis longtemps sur la gestion de l'ONF bien que la commune porte une part de responsabilité dans l'état actuel de la forêt. En effet, si l'ONF propose des actions, c'est la municipalité qui décide en dernier ressort mais la tentation est grande de faire confiance à des spécialistes de la forêt.

Ce nouveau plan est donc l'occasion de définir une gestion



conforme à nos souhaits avec l'espoir que les propositions des techniciens donneront les résultats escomptés. Nos souhaits sont les suivants :

■ **Revenus financiers** : ils doivent être optimisés, à quoi sert une forêt qui ne rapporte rien ou peu ? Le conseil estime que les travaux de régénération coûtent trop cher par rapport aux recettes réalisées lors des dernières ventes.

■ **Régénération** : il est primordial de recruter de jeunes plants afin d'assurer le renouvellement des nombreux arbres âgés de la forêt. Le précédent choix d'aménagement en futaie régulière doit être abandonné au profit d'une méthode moins brutale et moins coûteuse.

■ **Affouages** : ils doivent être maintenus.

Propositions de l'ONF pour les 20 ans à venir :

■ La gestion en futaie irrégulière est retenue. La régénération n'est plus envisagée par parcelle entière mais à l'intérieur même de chaque parcelle par tâches localisées. Le principe de ce type de gestion est basé sur :

■ L'ouverture de cloisonnements d'exploitation (même si la parcelle n'est pas exploitable) et leur maintien.

■ Des éclaircies dans la futaie par la récolte de bois arrivés à maturité et des bois moyens et petits de mauvaise qualité.

■ Des éclaircies de taillis pour favoriser l'installation et le développement des semis.

■ La gestion de la lumière arrivant au sol pour les semis. Des travaux seront donc à envisager sur les semis comme au niveau des cloisonnements.

■ Au niveau financier, le bénéfice annuel serait de 13 400 € par an soit une augmentation de 50%.

■ L'approvisionnement en bois des affouagistes est maintenu grâce à l'ouverture des cloisonnements, houppiers et gros taillis.

Conséquences pratiques de cette gestion

Fini les coupes à l'ancienne où tout le taillis était coupé sur une parcelle et interdisait pratiquement l'émergence de nouveaux plants de chêne.

La rotation dans les parcelles ne se fera plus tous les 30 ans mais sur 11 ans (voir tableau ci-après), 2 ou 3 parcelles seront exploitées chaque année. Cette durée de 11 ans, dictée par l'accroissement de la forêt, est le meilleur compromis semble-t-il pour maintenir un capital sur pied permettant le renouvellement des peuplements.

Au-delà, les semis seraient étouffés par le développement des arbres adultes entre 2 coupes. De plus, une durée supérieure entraîne des prélèvements de bois élevés qui entraînera des dommages aux arbres en place et les « à-coups » seraient plus violents et traumatisants.

Les prélèvements de taillis et de houppiers augmentant, il faudra envisager la vente de bois de chauffage car les affouagistes ne pourront tout absorber.

La délivrance de bois aux affouagistes sera liée à la réalisation de cloisonnements. L'employé communal pourra en assurer le maintien ou la réalisation dans certains cas.



Conclusion

Il est clair qu'un changement radical de la gestion de notre forêt s'imposait. Ce changement voulu par la municipalité qui a conduit à l'élaboration de ce plan, en collaboration avec l'ONF, permettra-t-il la régénération de notre forêt ? Nous espérons que l'avenir nous donnera raison. Les générations futures jugeront car en matière de forêt, il faut être patient ! Les premiers changements ne seront visibles que dans 20 ou 30 ans.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, ce plan n'a pas encore été soumis au vote du conseil, il le sera prochainement à moins que nous laissions ce soin à la nouvelle municipalité.

Nous remercions l'ONF de l'énorme travail accompli sur le terrain pour l'inventaire de tous les arbres de la forêt afin de disposer de données fiables pour l'élaboration de ce plan.

■ **Taillis** : partie d'un bois où les arbres sont très petits.

■ **Futaie régulière** : peuplement dont la majorité des arbres a le même âge.

■ **Futaie sous taillis irrégulière** : type d'aménagement forestier qui mélange le régime de futaie et de taillis.

Définitions

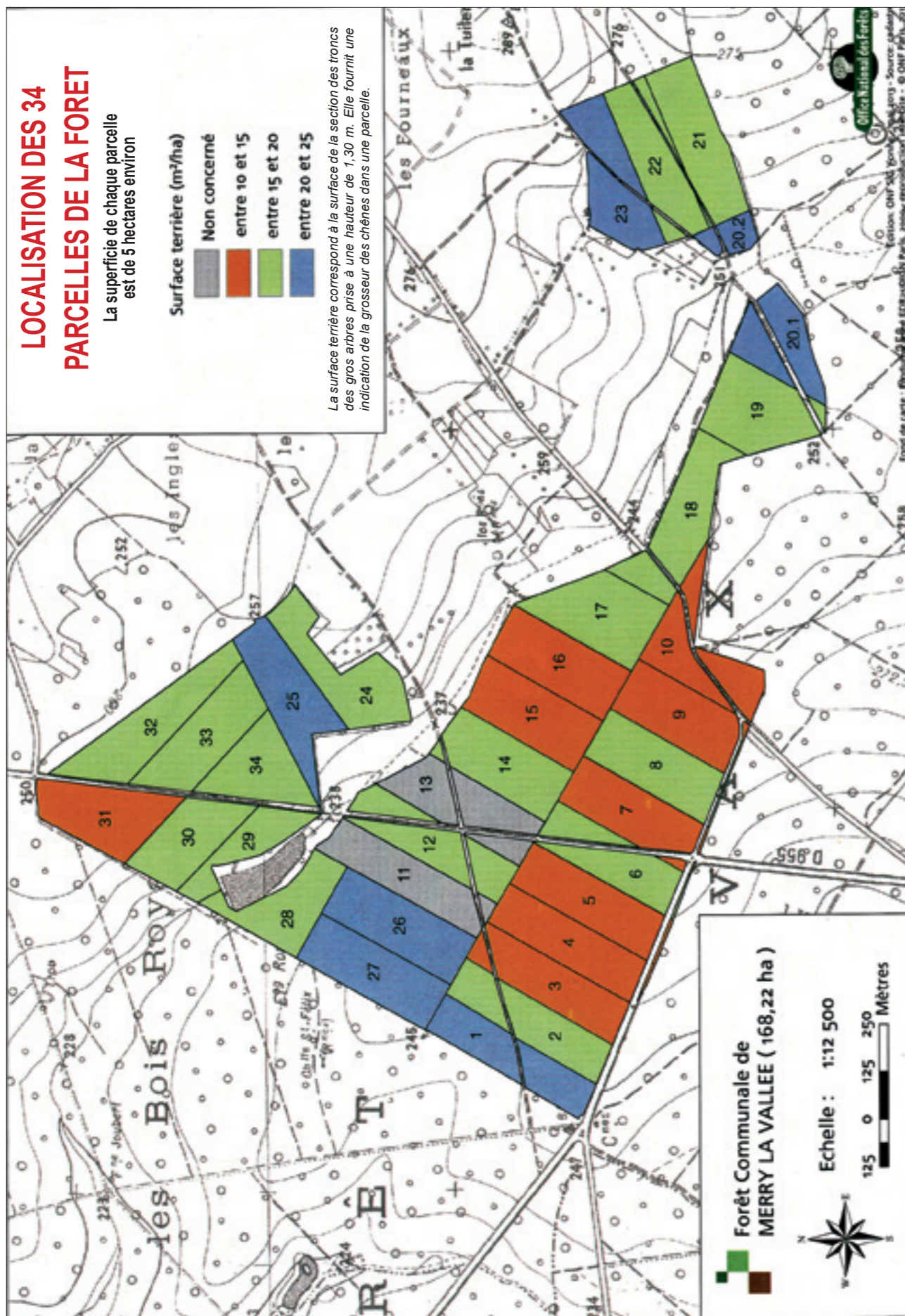


PEFC

Program for the Endorsement of Forest Certification.

La certification PEFC assure aux consommateurs que les produits forestiers qu'ils achètent proviennent d'une forêt gérée d'une manière durable.





PLANNING D'EXPLOITATION DES PARCELLES (2014-2033)

N° parcelle	Année de cloisonnement	1 ^e année de coupe	Volume prélevé (m³)		2 ^e année de coupe	Volume prélevé (m³)	
			Grumes	Bois de chauffage		Grumes	Bois de chauffage
26	2014		186	159		159	133
27	en cours	2015	213	239	2026	159	186
28	fait		113	136		113	136
1	2014	2016	166	142	2027	142	119
2	2014		146	122		146	122
24	2015		156	130		156	130
25	2015	2017	194	170	2028	170	145
34	2015		124	104		124	104
12	2015		119	143		119	143
29	2015	2018	82	68	2029	81	68
30	2015		149	128		128	106
18	2016		135	108		135	108
19	2016	2019	182	156	2030	156	130
20	en cours		122	146		146	170
6	2017		110	133		132	155
7	2017	2020	124	148	2031	124	148
14	2017		155	180		155	180
15	2018		79	105		105	131
16	2018	2021	79	105	2032	132	158
17	2018		136	163		163	190
3	2021		49	49		74	49
4	2019	2022	50	76	2033	75	101
5	2019		52	77		103	129
8	2021		129	103			
9	2021	2023	128	103			
10	2021		72	48			
31	fait		125	150			
32	fait	2024	174	203			
33	2021		127	101			
21	fait		136	163			
22	fait	2025	175	200			
23	fait		182	208			

Ce tableau concerne 32 parcelles sur 34, les parcelles 11 et 13 déjà en régénération en sont exclues.

Il met en évidence la durée de rotation sur 11 ans et indique le volume théorique de bois qui sera prélevé.

Le volume de bois prélevé est important certaines années puisque 3 parcelles sont exploitées simultanément. Pour créer des éclaircies significatives dans la forêt, le volume prélevé lors d'une rotation de 11 ans est à peu près le même que lors des précédentes rotations d'environ 30 années.

Par exemple en 2015, 512 m³ de grumes et 534 m³ de bois de chauffage (houppiers plus taillis) seront prélevés sur les parcelles 26, 27 et 28. Pour absorber le bois de chauffage, une partie devra être vendue à des bûcherons. D'autres années, suivant la densité des gros bois dans les parcelles, le volume sera moindre : 202 m³ de bois de chauffage en 2022.

En théorie, à partir de 2034, les jeunes semis auront donc suffisamment d'espace et de lumière pour croître et remplacer leurs aînés. En sera-t-il ainsi ? L'avenir nous le dira.

Travaux divers

Fossés sur chemins

Le centre de Merry-la-Vallée est accroché au flanc d'une vallée au fond de laquelle serpente le ruisseau de l'Ocre. Lors de violents orages, cette situation particulière pose problème et entraîne parfois des désagréments pour certaines maisons situées en Bagin et dans le haut des Huchons. L'eau de pluie dévale une pente naturelle très prononcée et à l'arrivée, des torrents d'eau provoquent parfois des inondations mineures.

Trois anciens chemins, très pentus, sont à l'origine du phénomène en canalisant les eaux de ruissellement. Il s'agit du chemin du Carrou qui démarre dans le haut de Chaillot, du chemin de la Mouotte qui aboutit en haut des Ardilles et du chemin de la Vaux des Huchons. Ce phénomène n'est pas nouveau, il existe depuis fort longtemps, depuis sans doute l'origine de notre village mais il s'est aggravé depuis le remembrement. De nos jours, ces chemins ont perdu leur vocation d'origine et ne sont plus guère fréquentés que par les promeneurs : les vaches que l'on emmenait paître ou les tombereaux tirés par des chevaux ont disparu !

Au printemps, les fossés bordant ces chemins ont été refaits et le profil du chemin de la Mouotte modifié. Nous espérons que ces travaux permettront de mieux canaliser l'eau et mettront fin aux inquiétudes de certains habitants à l'approche des orages.



Réfection de fossé dans le chemin de la Mouotte

Entretien des routes

La dégradation de certaines routes s'accélère de façon alarmante. Cette année, il aura fallu 30 tonnes d'enrobé à froid pour reboucher les trous et réparer les arrachements de chaussée.

C'est un record : jamais autant d'enrobé n'a été nécessaire pour l'entretien annuel de la voirie par l'employé communal.

L'ancienneté de certains revêtements fragilise nos routes qui ont mal résisté aux conditions météorologiques de cette année, en particulier le ruissellement de l'eau résultant de pluies très abondantes.



G.P.

Le cimetière

Après la reprise des concessions en état d'abandon par la commune, les monuments funéraires les plus dégradés et les plus dangereux ont été enlevés. L'aspect de notre cimetière s'en trouve amélioré et son entretien simplifié ; du gazon a été semé sur les emplacements libérés.

Des travaux seront encore nécessaires pour rendre à ce lieu de recueillement la dignité qui lui convient. La réfection du mur côté est, dégradé par les intempéries, devient urgente. Elle était prévue cette année avec la création d'un jardin du souvenir mais là encore, nous attendons, sans grand espoir, la réponse à notre demande de subvention.

Les allées laissées à l'abandon depuis trop longtemps, régulièrement envahies par les mauvaises herbes, ont besoin d'être complètement refaites. Le dernier revêtement remonte à 1971, soit 42 ans ! Leur état n'a donc rien de surprenant...



Enlèvement de monuments funéraires sur les concessions reprises par la commune

Salle des fêtes

Chacun d'entre nous garde le souvenir des dalles de plafond noircies et tachées dans l'entrée et la cuisine de la salle des fêtes. Après sa réfection et malgré le nettoyage des noues de la toiture par nos soins, des auréoles brunâtres firent de nouveau leur apparition sur les nouvelles dalles. Quelques-unes d'entre elles furent changées mais le problème persista. A l'évidence, se posait un problème au niveau de la toiture.

M. Eric Michaut, artisan à Eglény, de passage dans notre village avec sa nacelle, fut sollicité pour établir un diagnostic et il s'avéra que les noues du toit étaient bien à l'origine de fuites comme nous le pensions. A la construction, les tuiles au niveau des noues ont été découpées et ajustées bord à bord, probablement dans un souci d'esthétique pour dissimuler le zinc situé au-dessous.

Mais avec le temps, de la mousse et des déchets organiques se sont accumulés au niveau des noues et lors de fortes pluies l'eau débordait des zincs, traversait l'isolation et s'écoulait dans le plafond. Les tuiles ont donc été recoupées pour permettre un bon écoulement de l'eau en laissant les zincs apparents.

Depuis cette opération, les fuites ont disparu. M. Michaut profita de sa venue pour refaire le scellement de quelques faitières.

Coût de l'opération : 800 €.

G.P.



Renouvellement de matériel

La mairie a fait l'acquisition d'un nouveau fourgon pour l'employé communal comme le prévoyait le budget 2013. Il s'agit d'un Master Renault avec un kilométrage de 65 500 kilomètres pour un montant de 10 400 €. L'ancien fourgon, à bout de souffle et dans l'incapacité de subir avec succès le prochain contrôle technique a été cédé pour destruction avec ses 234 400 kilomètres.

Sa première mise en circulation datait de 1996 et il avait été acquis d'occasion par la commune en 2002.



Nouveau fourgon

Un nouveau broyeur avec déport latéral, de fabrication française, pour l'entretien des accotements de la voirie a aussi été acheté.

Il remplace la faucheuse à disques acquise en début de mandat et qui ne donnait pas entière satisfaction : la présence d'herbe séchée sur l'accotement et de celle qui s'accumulait souvent en bouchons en bordure de la route n'était pas toujours très esthétique. Son principal avantage était de tenir éloigné le tracteur du fossé pour éviter son renversement, le déport latéral du broyeur permet de conserver cet avantage. La faucheuse est toujours en vente au prix de 1000 €, avis aux amateurs...



Nouveau broyeur.... made in France !

Miroir

Le miroir installé à l'intersection principale du bourg, pour permettre aux véhicules arrivant de Guervin de franchir le croisement en toute sécurité, a été arraché en juillet par un camion. Le chauffard n'a pas laissé d'adresse... et nous avons dû le remplacer à nos frais. Il a été légèrement déplacé pour éviter une nouvelle mésaventure.

L'installation, en face, d'un autre miroir permet aux conducteurs montant la rue de l'Eglise de voir les véhicules venant de la rue d'Egleny, sans être obligés de trop s'engager, améliorant ainsi la visibilité dans ce carrefour dangereux.



Nouveau miroir...

Elagage...

Elagage d'arbres par nos soins, route des Noues au niveau de la « Vaux Batarde », dont les branchages mettaient en péril les réseaux électriques et téléphoniques. Après une mise en demeure, la propriétaire, âgée et non solvable, n'habitant pas sur place, n'ayant pu faire face à ses obligations, la commune a donc été contrainte de prendre ces travaux à sa charge. D'autres arbres ont été élagués aux frais de propriétaires qui avaient ignoré la mise en demeure adressée par la mairie.



Des propriétaires de bois, en bordure de la RD155 conduisant à Saint-Maurice-le-Viel, au lieu dit "les Gains" ont fini par faire preuve de civisme en se conformant au code de la voirie routière.

Des peupliers et autres arbres vieillissants, fragiles, ont été abattus par un professionnel. Ils étaient dangereux et menaçaient gravement la sécurité routière. La plupart d'entre nous avons été confrontés à des arbres ou des grosses branches tombés en travers de la route à cet endroit après une tempête.

Hélas, il en reste encore quelques-uns. Des propriétaires récalcitrants, ignorant le sens du mot "civisme" et peu soucieux de la mise en danger de la vie d'autrui n'ont pas estimé utile de faire abattre ces arbres qui penchent fortement sur la route alors qu'un bûcheron était présent. Il se proposait même d'acheter ces peupliers.

Notre mise en demeure étant restée lettre morte et s'agissant d'une départementale, le dossier a été transmis à la Direction Départementale du Territoire de l'Yonne.

G.P.



Peupliers dangereux pour la sécurité routière

Entrées de chemins sur RD 955

Le Conseil Général nous rappelle par courrier que nous sommes propriétaires des entrées de chemins communaux le long de la départementale N° 955 reliant Joigny à Toucy. Des travaux de mise aux normes étaient nécessaires sur ces entrées mais, à titre exceptionnel, le Conseil Général a pris en charge ces travaux.

Par contre, le Conseil Général rappelle que l'entretien des ouvrages implantés (passage de buses, fossés sur une distance de 5 mètres de part et d'autre de ceux-ci et tête de sécurité) est à la charge de la commune.



Busage sur le chemin du Charme, limitrophe avec la commune de Saint-Martin-sur-Ocre

Radar pédagogique

Trente deux radars pédagogiques ont été distribués aux vingt villages de la communauté de communes de l'Aillantais (CCA). Certains s'en sont vus attribuer un seul, d'autres deux ou trois, selon leur taille. Merry en a reçu deux, l'installation restant à notre charge.

Ces trente deux radars auront coûté environ 110 000 €. Le conseil général a financé cette opération à hauteur de 50%, par le biais du fonds de financement des amendes de police. La communauté de communes de l'Aillantais a bénéficié du fonds de péréquation des intercommunalités pour assumer une autre partie. Les deux radars ont été installés sur la D22 aux entrées du village. Le point le plus sensible reste la descente de la rue de Toucy où les automobilistes et chauffeurs de poids lourds commettent de nombreux excès de vitesse en dépassant allégrement les 50 kilomètres heure autorisés.



Passé l'effet de surprise des premiers jours, l'efficacité du dispositif semble moyenne, certains chauffeurs irascibles continuent de descendre la rue à vive allure malgré les avertissements du radar.

Fleurissement

Cette année, des plantations particulièrement réussies ont agrémenté l'entrée de la mairie. Trois jardinières trônant sur la rampe de l'escalier et deux grosses vasques, offertes généreusement par la famille Roze, ont apporté une note de gaieté très appréciée par les visiteurs. En outre, les vasques empêchent les automobilistes indécents de stationner leur véhicule devant l'escalier menant à la mairie.

Toutes nos félicitations et nos remerciements à Monelle Charpy qui a choisi les fleurs, les a plantées et en assure l'entretien et l'arrosage durant tout l'été. Avait-elle reçu une mise en demeure du maire pour cette tâche ? Nous l'ignorons...



Minibus

Pour les personnes âgées ou non qui ne disposent pas de moyens de déplacement ou celles dont la santé ne leur permet plus d'utiliser leur véhicule, un service de transport par minibus est mis à leur disposition pour faire leurs courses à Toucy tous les mercredis. Pour tous renseignements, s'adresser en mairie.

La municipalité en profite pour remercier chaleureusement Monelle Charpy qui assure bénévolement ce service de transport hebdomadaire depuis bientôt 6 années et... sans le moindre accrochage !

Un transport à Auxerre est également possible tous les premiers vendredis de chaque mois



Vie scolaire

Un nouveau maître à l'école



M. Florent Mangin d'Hermantim

Fabienne Godin nous a quittés pour une retraite bien méritée dans le sud de la France. Elle supporta de bonne grâce les déménagements successifs dûs aux travaux dans les classes. Nous avons apprécié sa rigueur, son sens aigu de l'organisation et de l'ordre qui permit un tri salutaire dans le fatras accumulé depuis des années dans les anciens locaux de l'école. Elle est remplacée par M. Florent Mangin d'Hermantim qui enseignait l'année dernière à Bléneau.

Marie-Claude Guiblain nous a quittés aussi, son contrat étant arrivé à terme. Elle n'est pas remplacée, le poste d'emploi vie scolaire (EVS) est supprimé dans notre école.

Quant à l'effectif, il reste stable avec 40 élèves de CE2, CM1 et CM2.



« La grande lessive »

Fils et pinces à linge pour valoriser l'éducation artistique sont apparus sur la place du village le 17 octobre. Les enfants de l'école y ont accroché leurs œuvres : des portraits de leurs camarades, des auto-portraits et les dessins d'un sympathique petit robot.

LE PETIT MOT DE LA DIRECTRICE

L'école élémentaire de Merry-la-Vallée a accueilli un nouvel enseignant sur la classe de CM2 à la rentrée scolaire.

Les projets au niveau de l'école nous ont amenés à visiter le château de Tanlay dès le début de l'année. Les élèves ont participé activement à la journée « Sciences » que l'équipe avait organisée au mois d'octobre, puis à l'opération en arts visuels « La grande lessive » avec l'accrochage des œuvres sur des fils à linge sur la place du village. Nous poursuivons les projets par une visite prochaine en forêt de Merry.

Nous remercions vivement tous les membres de la communauté éducative pour leur collaboration.

Christine Petit

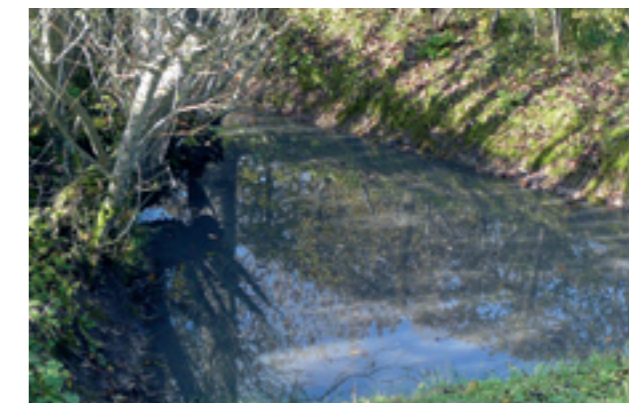
DÉCOUVERTE DES MARES DU CHÊNE

Dans le cadre d'une réflexion sur le thème de l'eau développé au cours de l'année scolaire, une découverte des mares du village fut organisée à la fin du mois de juin. Victimes des nouveaux modes de vie, beaucoup d'entre-elles ont disparu, comblées par leurs nouveaux propriétaires qui méconnaissent leur rôle écologique dans la préservation de la bio-diversité.

Christine Petit et ses élèves, avec Guy Prévost comme guide, ont pu découvrir le lavoir de Guervin et les mares du Chêne, hameau où elles étaient les plus nombreuses autrefois en raison de l'absence de sources et compte tenu de la profondeur des puits.

Ces mares constituaient une source d'eau indispensable à la vie courante. Leurs eaux permettaient d'abreuver les animaux domestiques, d'arroser le jardin, d'y laver le linge et servaient de réserve pour les pompiers en cas d'incendie.

Avec cette promenade agréable, sous le soleil, les enfants ont découvert la richesse de ces milieux aquatiques. Merci aux Merrillons qui nous ont laissé pénétrer dans leur propriété et aux enfants pour leur politesse et le respect de ces lieux privés.





La classe de Christine. 22 élèves de CE2 – CM1 dont 4 enfants de Merry :
Achille Boivin, Chloé Gambier, Inès Langlais, Léa Michot



La classe de Florent. 18 élèves de CM2 dont 4 enfants de Merry :
Sacha Girault, Camille Langlais, Tom Noël et Fanny Poulet

Nouveaux rythmes scolaires

Qui va payer ?



La réforme scolaire en primaire du gouvernement remet en place la demi-journée de classe supprimée en 2008 pour alléger des journées « surchargées » et mettre en place des activités périscolaires. A Merry-la-Vallée, comme dans la grande majorité des communes icaunaises, la mise en place de cette réforme n'interviendra qu'à la rentrée 2014-2015.

La nouvelle organisation du temps

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais réparties sur 9 demi-journées, c'est à dire 4,5 jours en privilégiant le mercredi matin.
- Une journée d'enseignement allégée de 45 minutes en moyenne.
- Une pause méridienne qui ne peut être inférieure à 1 h 30
- Une prise en charge des élèves jusqu'à 16 h 30
- Mise en place de 3 heures environ d'activités périscolaires.

Il ne nous appartient pas ici de juger du bien fondé de la réforme. Notons simplement que nous revenons à la situation antérieure à 2008 mais que cela va coûter de l'argent ! Ce qui semble pour le moins paradoxal, surtout dans un pays en état de faillite. Raccourcir les sacro-saintes vacances scolaires aurait été peut être plus judicieux pour alléger la journée des écoliers tout en gardant la semaine de 4 jours. Cette réforme va coûter de l'argent parce qu'il faudra du personnel supplémentaire pour assurer la sur-

veillance des élèves et leur assurer 3 heures d'activités périscolaires. En outre, se posent les problèmes du recrutement d'animateurs expérimentés (surtout dans nos petites communes), du ramassage scolaire, de la cantine, de locaux ...

Qui va payer ?

L'Association des Maires de France (AMF) estime à 350 € par élève et par an le coût de cette réforme. Qui va payer : l'Etat, les familles, la commune ? Une aide partielle de l'Etat est prévue pour cette année scolaire, mais qu'en sera t-il par la suite ? Dans certaines communes qui appliquent la réforme dès cette année, ce sont les familles qui paient les activités périscolaires. Quant à notre commune, avec ses revenus modestes, il paraît exclu qu'elle supporte cette charge supplémentaire. Le gouvernement veut réformer l'école, soit, mais qu'il en assume les conséquences financières.

Rappelons que notre école primaire coûte déjà plus de 30 000 € par an au budget communal. Avec une estimation de 350 € par élève, cette réforme alourdirait la dépense de l'ordre de 10 000 € ! Faudra t-il augmenter les impôts locaux en ces temps de ras-le-bol fiscal pour couvrir cette dépense ? Ce n'est pas envisageable, il est à craindre que les familles supportent le coût financier de la réforme...

G.P.

Louis Viel

*Le dévouement
au service de la
commune*



Louis et son tracteur décoré de genêts et de fleurs, prêt à partir pour le défilé de chars de notre défunte fête patronale : la Saint-Fiacre

Louis Viel voit le jour le 2 janvier 1926 au hameau des Colins dans la maison familiale, l'unique maison du hameau. Il ne la quittera pas sa vie durant et y décédera en août 2013 dans sa 88e année. Il prendra la succession de ses parents à la ferme, jusqu'à la retraite bien méritée. Il fut un des derniers au village à travailler avec son cheval, qui s'appelait "Gamin" et Louis ne pouvant se résoudre à vendre son vieux compagnon de travail, il mourra de vieillesse à l'écurie.

Le 1er août 1950, alors âgé de 24 ans, Louis décida avec Huguette de fonder un foyer. De cette union célébrée en la mairie voisine de Saint-Martin-sur-Ocre naîtront cinq enfants.

Louis était un homme discret mais qui s'investira au service de la collectivité une grande partie de sa vie. D'abord, en tant que pompier volontaire, dès l'année 1951 et quittera le corps de sapeurs pompiers en 1986, atteint par la limite d'âge après 35 ans de service. Je me souviens de sa présence aux manœuvres des pompiers avec la pompe à bras, tractée par un cheval.

Quelques années plus tard, Louis s'investira dans la gestion communale. Il sera élu pour la première fois au conseil municipal en 1953 sous la mandature d'Ernest Bardot. Il sera réélu sans discontinuer jusqu'en 1989, soit un total de 36 années, sous la présidence de trois maires. Nous ne pouvons qu'être admiratifs devant tant d'engagement au service des autres.

Louis était également très attaché à notre fête patronale : la Saint-Fiacre, qui a aujourd'hui disparu. Là encore, il était un des premiers à s'investir dans les préparatifs, dans la réalisation des chars fleuris. Lui seul savait où trouver de la bruyère fleurie, de la mousse bien fraîche pour décorer les chars et les rues du village. Louis connaissait à merveille nos bois. Et pour le défilé de chars, il était encore présent sur son tracteur décoré pour la circonstance et fier d'être là.

Louis aimait la pêche et tout naturellement il s'est investi dans l'association « Le rossignol et ses pêcheurs » dès sa création. Excellent pêcheur, il remporta de nombreux concours à l'étang Rossignol avec du matériel simple devant des concurrents bien mieux équipés.

Louis a été un homme simple, humble, honnête, respectueux, proche de la nature et au service des autres. J'ai eu l'honneur de le côtoyer à la mairie et dans bien d'autres occasions.

Avec la disparition de Louis, c'est un peu d'histoire locale et la mémoire du village qui s'envolent. Louis, repose en paix et continue peut-être d'admirer les bruyères, la nature, dans un autre monde.

Le maire
Roger Charpy

Adduction d'eau

Des conduites remplacées au Chêne

Cet hiver, sur l'initiative du syndicat des eaux de Toucy, une entreprise a procédé au renforcement d'une conduite d'eau dans le haut du hameau du Chêne, sur une longueur de 330 mètres. La vieille conduite en fonte ne pouvant supporter une pression plus élevée a été remplacée par des canalisations plus grosses en plastique. Les travaux se sont éternisés en raison des conditions météorologiques, la soudure de ces tuyaux nécessitant une température supérieure à 5°. Au long de cette nouvelle conduite, les compteurs d'eau des riverains ont été remplacés, ces compteurs extérieurs permettent un relevé de la consommation à distance, sans ouvrir le regard.

Ces travaux ont également permis le remplacement d'une borne à incendie ne répondant plus aux normes actuelles exigées par les services de secours.



SPANC

L'assainissement individuel contrôlé

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 impose un contrôle par les communes de l'assainissement non collectif avant 2014. Diagnostic que notre commune a délégué à la régie ANC de la Fédération des eaux Puisaye-Forterre, cette dernière ayant confié les contrôles au bureau d'études privé Ingedia-Energie, agence d'Auxerre. Chacun doit recevoir une facture avec le plan de recensement qui localise les ouvrages, le diagnostic et éventuellement une proposition de réhabilitation de son assainissement individuel. Les assainissements déclarés non conformes devront être réhabilités dans un délai de quatre ans.

Le diagnostic concernait 222 habitations. Fin octobre 2013, 171 visites ont été effectuées soit 77%. 51 propriétaires n'ont pas encore pris de rendez-vous avec

le bureau chargé du contrôle. Devant cette situation, la fédération des eaux a décidé de majorer la redevance en cas de refus des usagers.

M. Chaton, président de la fédération, a précisé lors des réunions préparatoires publiques qu'en principe, seules les installations ayant un impact sur l'environnement ou une incidence sanitaire seront concernées. Autrement dit, celles qui se déversent dans les fossés, sous le nez du voisin et des passants ou bien directement dans un puits. Ces obligations de mise aux normes ne devraient donc concerner que les propriétaires négligents, peu enclins au civisme, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir compte tenu de l'état des fossés et des odeurs qui s'en dégagent dans certains endroits du village.

G.P.



L'engagement récompensé

Deux élus distingués pour leur dévouement au service de la collectivité



"Au nom des pouvoirs qui me sont conférés, j'ai le plaisir et la fierté de vous remettre la médaille d'or d'honneur régionale, départementale et communale". Chaque année aux quatre coins de la France, c'est un rituel sympathique.

Qu'ils soient maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie, élus ou fonctionnaires, tous, sans différenciation de hiérarchie peuvent être récompensés au titre de leur engagement au service de la collectivité.

Cette année à Merry-la-Vallée, lors de la cérémonie des vœux de la municipalité aux administrés, le maire Roger Charpy et le conseiller municipal Guy Despérak ont été décorés de la médaille d'argent d'honneur régionale, départementale et communale.

Le maire rappela les services de Guy Despérak, Guy Prévost en fit autant pour ceux du maire, puis notre conseiller général, William Lemaire remit la médaille aux récipiendaires. En même temps que leur médaille, ils reçurent un diplôme rappelant les services pour lesquels ils sont récompensés.



24 ANS DE SERVICES POUR ROGER CHARPY

- 1983-1989 Adjoint au maire
- 1995-2001 Adjoint au maire
- 2001-2008 Adjoint au maire
- 2008-2013 Maire



30 ANS DE SERVICES POUR GUY DESPÉRAK

- 1977-1983 Conseiller municipal
- 1983-1989 Adjoint au maire
- 1995-2001 Conseiller municipal
- 2001-2008 Conseiller municipal
- 2008-2013 Conseiller municipal

Guy méritait la médaille de vermeil mais chacun des échelons ne peut être obtenu que successivement.



La médaille d'honneur régionale, départementale et communale comporte trois échelons. Elle est attribuée par arrêté préfectoral.

- Or pour 35 ans de services
- Vermeil pour 30 ans de services
- Argent pour 20 ans de services

L'actualité en bref

Célébration du 19 mars

A l'occasion du 51^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, le comité FNACA de Toucy a remis plusieurs médailles dont la croix du combattant à Jean Billault des Naudins et la médaille commémorative à René Marchand. Toutes nos félicitations aux récipiendaires.



Merry vaut bien une messe...

Comme dans la plupart de nos églises rurales, la célébration du culte n'est plus qu'un souvenir. Les fidèles doivent se rendre à Saint-Aubin-Château-Neuf pour les cérémonies religieuses. Notre église n'est plus fréquentée qu'en de tristes occasions, lors de rares enterrements.

Le père Yan Wegrzyn a tenu sa promesse de célébrer au moins une fois par an une messe dans les églises de la paroisse d'Aillant-sur-Tholon pour éviter leur complète désaffection. Une messe fut donc dite le jeudi 1^{er} août devant un auditoire clairsemé.



Un spectacle affligeant...

Avec la disparition des conteneurs, destinés aux plastique et papier, du point d'apport volontaire rue d'Egleny, on pouvait penser que les dépôts sauvages d'ordures prendraient fin. Hélas, il n'en est rien. Alors qu'une déchetterie est toute proche, qu'un circuit de ramassage existe, les incivilités continuent !

L'irresponsabilité et le manque de respect de certains sont tout à fait scandaleux. Pratiquement chaque semaine, l'employé communal doit évacuer des déchets et que dire de ceux qui déposent du verre, souvent mêlé à d'autres déchets au pied du conteneur, sans même avoir le courage de l'introduire à l'intérieur...



L'actualité en bref

Michel Galabru à Merry ?

À l'occasion d'une pièce de théâtre jouée à Saint-Florentin, Michel Galabru devait venir à Merry-la-Vallée le samedi 7 septembre en fin de soirée après avoir été intronisé par les Piliers chablisiens à Chablis. Victime d'un malaise dans la matinée, l'illustre comédien, âgé de 89 ans, dut rentrer précipitamment à Paris pour des examens médicaux. La réception prévue dans l'intimité, selon ses vœux, à la cantine n'eut donc pas lieu, ce qui n'empêcha pas les invités présents d'apprécier les petits fours et le vin achetés pour la circonstance...

Michel Galabru envisageait depuis longtemps de se rendre dans notre village, pays de l'un de ses ancêtres du



côté maternel. Gilles Henrion, un de ses arrière-grands-pères, naquit aux Huchons le 20 octobre 1838. Il passa sa jeunesse dans la maison actuelle du maire puis il quitta notre terroir vers le milieu du XIX^e siècle pour les confins de l'Hérault et devenir régisseur du domaine et du château de Cazilhac. Il épousa Justine Crestau, fille d'un aubergiste d'Autignac.

Repas du CCAS

Le repas traditionnel offert à nos aînés par le centre communal d'action sociale (CCAS) eut lieu le 1er décembre 2012. Dans une ambiance bon enfant, les invités apprécièrent les talents de chanteuse de Catherine Auzanet et les délicieux plats de M. Lallier, des plats à base de produits frais et cuisinés avec talent. Ce moment de convivialité permet, le temps d'un repas, de se retrouver ensemble, de partager les nouvelles du village, d'évoquer les souvenirs et pour certains de rompre un peu l'isolement.



Un témoignage du passé disparaît...

Les bandes organisées qui écumant notre pays à la recherche de cuivre ou de ferrailles diverses frappent à Merry. Dans le hameau du Crot, se trouvait un vieux panneau indicateur en fonte, très lourd et unique témoin dans le village de la signalisation routière d'autrefois. Roger Charpy l'avait soigneusement restauré il y a quelques années. Mais par une nuit d'été, il disparut. Le poteau support, lui aussi en fonte, sans doute trop difficile à arracher est resté sur place...



Devoir de mémoire

95^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Le 11 novembre, des Merrillons se sont recueillis, ils ont pensé à celles et ceux tombés au champ d'honneur. Notre village ne fut pas épargné par l'hécatombe de 1914-1918 puisque 37 noms sont gravés sur notre monument aux morts. Quand en 1922, le législateur instaura le 11 novembre, un jour férié dédié à la commémoration de la victoire, il était sans doute loin d'imaginer qu'au siècle suivant, des foules se réuniraient encore dans toute la France, en souvenir de la Grande Guerre. Et pourtant, nous étions là encore ce 11 novembre 2013. 95 ans après, alors qu'une seconde guerre mondiale est passée dans l'intervalle, alors qu'acteurs et témoins ont disparu, la ferveur du 11 novembre ne faiblit pas.



Photos Marcel Poulet



La minute de silence en mémoire de nos Morts pour la France



Dépose d'une rose rouge sur la tombe des 13 poilus inhumés dans notre cimetière après le rapatriement de leurs corps au début des années 1920



Merci à Fanny, Tom, Achille et Julien pour leur lecture et à tous les autres enfants pour leur participation à cette cérémonie

Sauvegarde du site Saint-Félix

Le 25^e anniversaire de l'association



Le livre sur la chapelle est toujours disponible chez les auteurs (Marcel Poulet et Guy Prévost), en mairie et à la librairie Jofac de Toucy au prix de 20 €.

Nous fêtons cette année le 25^e anniversaire de notre association Sauvegarde du site Saint-Félix-Merry-la-Vallée, fondée officiellement le 28 décembre 1988, association qui s'est donné comme but de sauver de la ruine la chapelle Saint-Félix et sauvegarder le site au sein de la forêt de Merry-Vaux, but atteint, comme vous le savez, en 1995.

A cette occasion, nous ne pouvons manquer d'évoquer, avec reconnaissance et émotion, la mémoire de ceux qui nous ont quittés : Denise Lux, au zèle tenace, qui fit les premiers pas ; Pierre Prévost, notre maire, favorable dès le départ à ce travail de mémoire et de sauvegarde du patrimoine local, le père Noïrot, historien de la vallée d'Aillant et curé de Merry, Jacques Thibault, président alors de l'association disparue Environnement et sauvegarde de Merry-la-Vallée dont l'actif sera versé pour la chapelle au moment de la dissolution.

Nous saluons avec la même reconnaissance les anciens de l'équipe initiale, toujours présents, toujours attentifs, porteurs d'avis et de conseils précieux pour la gestion de l'acquis : Notre premier président aujourd'hui président d'honneur le professeur Roger Henrion et son épouse le docteur Edith Henrion, Mme Marie-Thérèse Laveau, MM. Roland Chaillou, Roland Genreau, Bernard Puynege.

Nous saluons encore tous ceux qui ont œuvré matériellement avec souvent des gestes généreux, nos artisans et entreprises locaux : Guy Desperak, Roland Genreau, Aimé Niel, les entreprises CDM Puynege de Joigny, Aléonard de Pontigny, SATR de Saint-Georges-sur-Baulche, Prats d'Aillant-sur-Tho-

lon, Chevalier d'Aillant, Cloutier, Maurice Vincent, la famille du peintre Falcucci. Les nombreux dons en espèces et recettes des manifestations sont venus compléter les subventions des institutions officielles : Ministère de la culture, DRAC, Conseil général, commune, l'Oeuvre des campagnes, l'Oeuvre de soutien aux églises de France.

Aujourd'hui la chapelle Saint-Félix et son site immédiat sont propriété communale, suite à la vente pour le franc symbolique par l'ancien propriétaire, M. Vignel dont il convient là aussi de louer l'attitude conciliante et généreuse. Elle a été instituée mémorial de l'enfance maltraitée en quelque lieu de ce monde. C'est pourquoi chaque 15 juillet une cérémonie de bénédiction des enfants y est organisée.

Rappelons que la chapelle restaurée avait été construite en 1843 par la famille Baudoin à l'emplacement d'une chapelle beaucoup plus ancienne, disparue mais attestée aux plans archivistique et archéologique, lieu de piété et de souvenir à l'emplacement légendaire du martyr d'un enfant -Félix - à la fin du Ve siècle.

Aujourd'hui très fréquenté par les promeneurs, les randonneurs, le site impressionnant par son décor de grands arbres et son calme propice au recueillement, est devenu un lieu de rencontre, de prière et convivialité, toujours ouvert, toujours respecté. Comment mieux célébrer la renaissance de ce lieu de mémoire qu'en musique ?

Le président
Marcel Poulet

Le concert anniversaire



Pour célébrer l'événement, nous avons accueilli en notre église le samedi 15 juin, la chorale Valkirie de Vallan que préside Mme Martine Chevalier et que dirige Sarah Mecheri-Tetelbom. Pour ces artistes de talent, peu exigeants sur leurs conditions de travail, leur cachet fut celui de la libre participation d'un public nombreux.

La chorale composée d'une trentaine de choristes, essentiellement des femmes, a fait vibrer l'église et les mélomanes au rythme de ses musiques du

monde. Les choristes ont interprété des chants très éclectiques venant de Croatie, de Russie, du Chili, d'Israël... et terminé par un gospel interprété en français. « La fanfare du printemps » de Joseph Bovet, avec sa musique gaie et entraînante, remporta un vif succès. Devant les ovations nourries du public, le morceau fut interprété une seconde fois.

Un apéritif offert par l'association clôtura cette soirée très réussie dans la convivialité.

Pèlerinage à la chapelle - Bénédiction des enfants



La bénédiction des enfants



Les pèlerins

Photo: Monique Bonin

Le traditionnel pèlerinage à la chapelle Saint-Félix, dans les bois de Merry-la-Vallée, a rassemblé plus de trente adultes et une dizaine d'enfants le lundi 15 juillet.

En l'absence du père Yan en vacances en Pologne, il était emmené par le père Laurent Nademgèba, curé de Gyelgé au Burkina

Faso, paroisse jumelle de Saint-Aubin-Château-Neuf depuis 52 ans grâce à une initiative de feu le père Noïrot.

Le père a béni chaque enfant, dans ce lieu justement dédié aux enfants maltraités à travers le monde. Une cérémonie simple et conviviale qui réunit toujours autant de fidèles.

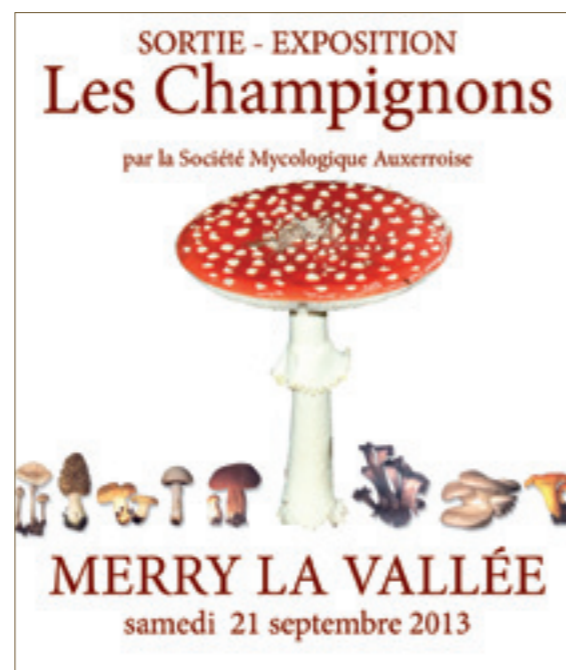
RELIANCE[®]

Association loi 1901

Le résumé des manifestations 2013

par Martine Bouvet

Les champignons ont la cote...



Conférence.

Le 9 février l'association RELIANCE a proposé une conférence sur les Champignons. Celle-ci s'est déroulée au FSC. Elle fut menée par la Société Mycologique Auxerroise, sollicitée par Alex, notre président, également membre de cette association.

Les participants furent très intéressés par les nombreuses planches explicatives et les renseignements donnés par la SMA et il fut envisagé d'organiser une sortie ensemble pour mettre en pratique cette séance d'approche du sujet.



La détermination des espèces à la salle des fêtes

Sortie.

Reliance a organisé avec la Société Mycologique Auxerroise une sortie champignons dans les bois de Merry le samedi 21 septembre. Notre surprise fut grande, après nous être regroupés à environ 25 personnes des communes alentour sur la place de l'église, de constater au lieu dit "tas de gravillons" la présence d'une cinquantaine de personnes ayant répondu à l'invitation. Super temps, belle balade....

La détermination des nombreuses espèces récoltées s'est faite au FSC grâce aux explications détaillées des membres de la SMA, toujours prêts à communiquer leur savoir en la matière; et le pot de l'amitié prévu par l'association, bien qu'un peu sous dimensionné vu le succès inattendu de la sortie, a été fort bien accueilli en fin de séance.



La cueillette dans les bois de Merry-la-Vallée

Carnaval

Pour le carnaval organisé par l'association, il est devenu rituel de le situer en alternance sur les communes de Merry-la-Vallée et Saint-Aubin-Châteauneuf.

C'est dans la salle des fêtes de cette dernière qu'a eu lieu le spectacle offert aux enfants du regroupement scolaire ce samedi 16 février après-midi. La compagnie « scénial-Duo » a interprété « Sépia » : conte poétique joliment décoré qui a ravi petits et grands, avant de les laisser s'égayer dans les rues alentour pour le traditionnel défilé suivi du feu de joie en plein cœur de l'hiver.

Un goûter, proposé par les bénévoles qui avaient confectionné pour l'occasion moult crêpes et gâteaux fut ensuite joyeusement accueilli.

Un grand merci aux municipalités qui apportent leur soutien à cette manifestation qu'il est agréable de maintenir pour le plaisir de nos enfants.



Soirée bretonne

Notre deuxième Soirée Bretonne s'est déroulée le 23 mars au Foyer de la commune, avec le groupe « PARISSI » pour l'animation musicale et le bal folk, et avec la « troupe » des bénévoles de l'association pour la préparation des galettes, des crêpes et le service aux tables. Le tout avec l'aide précieuse de Christian Baty venu avec son matériel, ses recettes Bretonnes et sa cornemuse entraînant. Les candidats à cette soirée furent nombreux et ont apparemment autant apprécié celle-ci que la précédente. Affaire à suivre....



Des crêpes fabriquées par un véritable spécialiste breton !

Vide-greniers et vide-BD

Cette année le vide-greniers du dimanche 22 juin a eu la chance de se dérouler sous un ciel clément et a donc profité de la venue de nombreux exposants.



Il a été « doublé » de l'habituel vide-BD qui prend place au Foyer et voit la participation de plusieurs vendeurs, dessinateurs et humoristes connus, venus dédicacer leurs albums.



Laurent Houssin dédicace ses B.D. originales

Certains avaient même organisé, la veille, avec l'aide de Patrick Maniez, un atelier « dessins BD » pour les enfants de 10 à 12 ans, et le dimanche ceux-ci ont pu montrer, avec une juste fierté, leurs œuvres exposées à côté de dessins d'auteurs. Nul doute qu'ils en redemandent !

Comité des fêtes

Randonnée de l'enfant Félix



Une pluie abondante n'a pas découragé certains randonneurs...

Cette année, la randonnée a fait les frais d'une météo particulièrement pluvieuse en ce début de printemps. Traditionnellement organisée le quatrième dimanche de mars, à peine une trentaine de randonneurs et cavaliers ont participé à cette douzième randonnée de l'enfant Félix. A l'arrivée, les courageux randonneurs ont tout de même été réchauffés par un discret rayon de soleil, le temps de partager le pot de l'amitié.

Cette randonnée est organisée par le comité des fêtes au profit de l'association de sauvegarde du site avec une participation de 1 € pour chaque randonneur. Le bénéfice, après déduction du coût de l'apéritif, est reversé à l'association. Malheureusement, avec le mauvais temps, le bénéfice s'est transformé en déficit...

Théâtre

Avec "une clé pour deux", la pièce anglaise de Paul Chapman et Dave Freeman, adaptée en français par Pol Quentin, la talentueuse troupe du Caribou de Briennon a, une nouvelle fois frappé un grand coup. Les spectateurs réunis à la salle des fêtes ont, dès le lever de rideau, réagi aux situations hilarantes qui émaillent cette pièce de boulevard qui porte sur le thème inusable des amants et des maîtresses, de la vie à trois bien réglée jusqu'au jour où la situation déraile...

De mensonges en quiproquos, jeux de personnages et répliques cocasses ont déchaîné des cascades de rires dans la salle. Les amateurs de comédie n'ont pas été déçus et, au baisser de rideau, ils ont réservé une ovation enthousiaste aux acteurs.



Concours de belote

Avec une participation de 18 équipes seulement, l'édition 2013 n'a pas connu un grand succès, nous étions bien loin des 38 équipes de l'année dernière ! Nous avons été victime d'un malheureux concours de circonstances : deux communes proches ont organisé un concours de belote le même jour, contrairement à leur habitude, et peu de personnes sont venues de l'extérieur. Les participants ne s'en plaignent pas puisque chacun reçut comme lot une part du cochon...

Repas

Au fil du temps, le succès de nos traditionnels moules-frites et cochon rôti ne se dément pas. Nos habitués apprécient toujours la convivialité de ces repas proposés à des prix très attractifs. Nous remercions les bénévoles qui donnent de leur temps pour faire les courses, préparer la salle et les repas, assurer le service et le rangement final.

Le président,
Francis Tissier

SIVU* des Belles Vallées

* SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Un compte rendu de Patrick Maniez

Compétition VTT

Tous les ans, le SIVU organise avec les associations d'un village une compétition VTT. Cette année, il a choisi notre commune. Cette 2^e manche de la coupe de Bourgogne se déroula le 24 mars avec le concours d'Evasion VTT Auxerrois pour la partie technique et l'association Reliance pour l'encadrement. Ouverte aux licenciés ou non licenciés, la course débuta à 11 h pour les jeunes et 14 h pour les adultes.

Les compétitions se sont tenues dans des conditions difficiles (froid, pluie et boue). A l'arrivée, participants et vélos couverts de boue étaient méconnaissables. Un blessé sans gravité fut à déplorer et à cette occasion il convient de souligner la difficulté de coordination avec les secours sur le terrain.



Randonnée intercommunale

Ils étaient 399 à partir chacun de leur côté avec un même point d'arrivée, la piscine de Nantou (hameau de Pourrain). Des parcours en sous-bois au plateau de Pourrain, les marcheurs, cavaliers et vététistes se sont régalés de la balade avant de partager un repas et un moment musical.

Le challenge du SIVU qui revient à la commune ayant engagé le plus de randonneurs proportionnellement à son nombre d'habitants, a été remporté par Pourrain... grâce à la mise hors concours de Beauvoir qui gagne depuis 17 ans !

Merry-la-Vallée arrive 2^e avec 38 randonneurs et Parly est bon dernier avec 33 randonneurs.



Le rassemblement sur la place avant le départ de Merry

Football à 7

UFOLEP - Groupe E

L'Association de la Jeunesse Merrillonne a besoin de vos encouragements le dimanche matin au stade Albert Béneton, à partir de 9h45 (2 x 40 mn), pour gagner ses matchs. Venez nombreux !

Le président de l'AJM,
Thierry Pinas

CHAMPIONNAT À DOMICILE

4^e journée : 20 décembre 2013
Merry – Saint-Siméon
6^e journée : 03 novembre 2013
Merry – Escamps
10^e journée : 26 janvier 2014
Merry – Laroche
12^e journée : 23 février 2014
Merry – Montacher
14^e journée : 16 mars 2014
Merry – Vinneuf Courlon

COUPE À DOMICILE

10 novembre 2013
01 décembre 2013
02 février 2014
16 février 2014
09 mars 2014
23 mars 2014

A propos de l'école de Merry-la-Vallée

Rectification et précisions

par Anne-Marie
et Marcel Poulet

Dans notre article sur la mairie-école et sa situation en 1840, paru dans le précédent Cerclier, nous écrivions : *"Le four donnant dans la cheminée est une disposition classique dans bien des maisons de l'époque et qui nous indique que la mairie-école a dû prendre la place, à une date inconnue, d'une habitation"*. Or nous aurions pu éviter cette approximation et apporter toutes précisions sur l'origine de l'école, grâce à des documents conservés aux Archives départementales (1) et dont nous avons des photocopies dans nos dossiers depuis de nombreuses années ! *"Pan sur le bec"* titrerait un hebdomadaire satirique bien connu.

C'est le 23 mars 1741 que Louis François Herbet, architecte parisien, se mit en route pour se rendre à Merry afin de dresser un devis estimatif des réparations à faire à l'église, aux murs du cimetière (actuelle place Henri Chamvres), pour la construction d'un logement du maître d'école et pour estimer une grange *"que Monsieur le Curé a fait construire de ses deniers et qui est à la charge des habitants"*.

L'architecte agissait sur un ordre du 20 mars d'Alexandre Lefebvre de La Falluère, chevalier, Conseiller du Roy en ses conseils, Grand Maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France au département de Paris. Ce dernier exécutait lui même un arrêt du Conseil du 28 février suite à une requête *"des syndics, manants et habitants de la paroisse de Merry-la-Vallée"*.

L'implication des Eaux et Forêts ne doit pas surprendre puisque le financement des travaux prévus devait être assuré par la vente d'un quart de réserve des bois de la Communauté – nos bois communaux d'aujourd'hui – qui, rappelons-le, avaient été donnés par le seigneur du lieu, à savoir le Chapitre cathédral d'Auxerre, en 1597 (2).

Concernant l'école, le compte-rendu de l'architecte précise : *"Ensuite M. le Curé et les principaux habitants nous ont conduit dans un emplacement appelé La Germinerie qui leur a été accordé pour construire*

un logement pour un maître d'école et nous ont requis d'en faire le plan et élévation et un devis estimatif".

Pour bien comprendre la description il faut en quelque sorte renverser le plan A publié l'année dernière puisque l'architecte s'est placé dans la cour du presbytère, regardant en direction de l'est, et non pas dans la cour de l'école de 1840.

"Ledit logement sera composé d'un petit vestibule avec un escalier pour monter au grenier, à droite dudit vestibule une grande chambre pour servir de classe et à gauche une chambre à coucher et un cabinet entre lesdites pièces. Le rez de chaussée desdites pièces sera élevé d'un pied et demi plus haut que le terrain de la cour ou jardin laquelle cour aura huit toises (environ 16 mètres) de longueur et sept toises (14 m) de largeur, et à gauche du bâtiment sera fait la construction d'un bûcher et d'une vacherie de tout ainsi qu'il est figuré sur le plan et élévation. Les murs de face, de pignons et de reffends pour la construction du principal corps seront faits avec moellons et mortier de terre franche de deux pieds d'épaisseur en élévation et trente pouces en fondations à l'exception des encognures et jambes sous poutres qui seront faittes au mortier de chaux et sable...".

Il est prévu 4 fenêtres sur chaque face et deux petites dans les pignons, un crépi au mortier de chaux et sable sera réalisé sur les deux côtés des murs. Malheureusement les plans correspondants ne nous sont pas parvenus mais la description – que nous écourtons – est suffisamment précise (dimensions, matériaux) pour nous rendre compte qu'il s'agit bien du bâtiment existant en 1840, devenu alors mairie-école.

Les choses ne traînèrent pas, la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts du Comté et Bailliage d'Auxerre lança une adjudication le 22 novembre 1741, remportée par le sieur André Thoniade (3), marchand de Toucy, qui réalisa donc les travaux de l'église (très importants surtout en charpente) des murs du cimetière et de construction du logement du maître d'école.

La visite, reconnaissance et réception des travaux, eut lieu trois ans plus tard, le mardi 21 juillet 1744. On y examina avec soin la conformité avec les devis de 1741 mais aussi les inévitables modifications et ajustements intervenus au cours des travaux. Concernant la construction du logement-école, l'ensemble fut trouvé conforme : *"Tous lesquels bâtiments nous avons trouvés bien et solidement construits, tant pour la massonnerie que pour la charpente, couverture, carrelage, menuiserie, serrurerie et autres..."*

Les modifications intervenues furent les suivantes :

- Suppression de trois fenêtres avec leurs contrevents avec carreaux de verre, jugées inutiles par Monsieur le Curé et les principaux habitants. On ne sait de quel(s) côté(s) eurent lieu ces suppressions.
- Deux fenêtres, jugées inutiles également, à la vacherie et bûcher à l'extrémité nord du bâtiment principal du logement-salle de classe.
- Les "tableaux" extérieurs (encadrements des portes et fenêtres) prévus en pierre du pays, furent judicieusement réalisés en briques liées au mortier de chaux et sable *"pour plus de solidité"*.
- Pour les fondations *"il a été obligé de fouiller sur six pieds plus bas qu'il n'est porté au devis dans la plus grande partie du bâtiment à cause de mauvaises terres et pour gagner le solide fond..."*. Elles seront pourtant largement refaites un siècle plus tard.
- Construction d'un mur de refend entre la vacherie et le bûcher.

Ces travaux entraînèrent un surcoût de 387 livres en partie compensé par la non exécution d'autres travaux (fenêtres) estimée à 290 livres, soit, en définitive, un surcoût de 97 livres.

De nouveaux travaux et modification intervinrent en 1767/68 toujours sous la tutelle de la Maîtrise des Eaux et Forêt dont le Grand Maître enquêteur et réformateur général est alors Louis François du Vaucel. L'architecte est cette fois, François Urbain Chaillou, de Paris. Sont visés à nouveau l'église, le mur du cimetière et la maison d'école. Pour celle-ci, le pignon du côté de l'église, fut *"rétabli dans toute sa hauteur"* ce qui laisse supposer une dégradation rapide en un peu plus de 20 ans qui peut se comprendre si l'on se souvient que les pierres étaient liées avec de la "terre franche" et non pas au mortier de chaux et sable réservé à certaines parties seulement de la construction. Pourtant, en 1744, les ouvrages avaient été jugés *"bien et solidement construits"*. Un éternel problème qui n'a pas complètement disparu en dépit des normes et contrôles.

On parle aussi de faire un appentis au-dessus du four à pain qui a dû être construit entre temps puisqu'il n'est pas prévu en 1741 ni mentionné en 1744 (il subsiste en 1840).

On *rétablit* aussi les murs de clôture, on perce une fenêtre qui sera garnie de 5 barreaux de fer et 2 barres de traverse. Les fenêtres sont garnies de grands carreaux et peintes à l'huile en deux couches. L'escalier pour monter au grenier est *rétabli*, les marches carrelées et le dessous latté et enduit. On pose encore un volet à la fenêtre du grenier, un plancher dans l'étable *"pour porter les fourrages, composé de vingt quatre solives de douze pieds de long"*. Des réparations sont effectuées à la toiture : tuiles, solins, faitières. Il peut paraître surprenant qu'on ait prévu une étable avec le logement du maître d'école. Rien de plus normal pourtant. A cette époque et pour encore un bon moment, les enseignants ne sont pas des fonctionnaires. A ce niveau d'enseignement ils sont fort chichement rémunérés par ceux des parents qui scolarisent leurs enfants aussi n'est-il pas superflu pour un maître d'école de posséder une ou deux vaches (4).

Ainsi rétablie et consolidée, la maison d'école allait devoir affronter trois quarts de siècle avant d'être en partie démolie et reconstruite sur le même plan en réutilisant une partie non négligeable des matériaux. Constatons que cette première version - Louis XV - de maison d'école mais aussi les travaux de l'église et du cimetière, avaient été possible grâce aux revenus de la forêt communale, comme cela fut encore le cas au XIX^e siècle pour la construction de l'école de filles et celle des 3,4 km de la route de Toucy. Nous laissons à chacun le soin de réfléchir sur les causes qui rendent une telle « combinaison » totalement irréalisable de nos jours.



(1) Archives départementales de l'Yonne. 5 B 120,

(2) Voir Histoire et renaissance d'un lieu de mémoire. Saint-Félix de Merry-la-Vallée. Chapitre La Forêt, pages 15 à 24. Association Sauvegarde du site Saint-Félix Merry-la-Vallée. 2010.

(3) Thoniade est un patronyme totalement inconnu dans notre secteur. Il n'a en outre laissé aucune trace dans les registres paroissiaux de Toucy. Il est possible et même assez vraisemblable qu'il s'agit de l'un des nombreux maçons et autres gens du bâtiment venus du Limousin (surtout l'actuel département de la Creuse) travailler dans nos contrées. Ce fut le cas de l'une des familles Perreau, venue de la Creuse au début du XIX^e siècle, d'abord à Guerchy, puis à Merry où ils se fixèrent et dont le patronyme original Peyrot ou Perrot fut rapidement transformé et assimilé à celui des Perreau locaux.

(4) Il en est d'ailleurs de même pour beaucoup d'autres professions. Ainsi en Puisaye les potiers locataires se voient-ils confier par les propriétaires un cheptel et quelques terres qui font partie intégrante de la locature.

Témoignage du passé



Une maison du Chêne

Cette ancienne vue aérienne montre un ensemble imposant de bâtiments en forme de U dans le hameau du Chêne. Une moitié n'existe plus, seule subsiste la moitié gauche où résidait Robert Aucamus, décédé cette année. Cette photo se trouvait dans sa maison et ses héritiers nous l'ont aimablement confiée pour une reproduction.

Autrefois, cet ensemble fut le berceau de la famille JOUBERT, vieille famille merrillonne dont les descendants ont quitté le village. Au XIX^e siècle et début XX^e, les Joubert étaient une famille plutôt aisée de la commune. Au début des années 1800, la maison appartenait à deux frères, qui l'avaient probablement héritée de leurs parents : Edme, laboureur et adjoint au maire et François Joubert, marchand de bois. Les bâtiments n'avaient alors rien à voir avec ceux de la photo.

La partie gauche de la maison fut reconstruite au début des années 1840 sous sa forme actuelle. C'est en 1929 que René Aucamus et Agathe Bardot, les parents de Robert, achetèrent la maison aux héritiers Joubert, des Gallet, descendants de Gallet Théodore maire de Merry-la-Vallée de 1886 à 1908. A cette

date, cette branche de la famille Joubert n'habitait plus la maison depuis longtemps car elle s'était installée au bourg, au 1 rue d'Egleny, dans la maison actuelle de Mme Boistard.

Quant à la partie droite, réplique de la partie gauche, elle fut sans doute reconstruite, elle aussi, vers la même époque. Curieusement, les Joubert de la partie droite agiront comme ceux de la partie gauche : ils quittent leur maison nouvellement bâtie pour le hameau de Vaux. En 1860, Joubert Julien et son épouse Carriot Alphonsine achètent ce qui reste du château de Vaux aux héritiers du marquis de La Briffe et vont s'installer dans la ferme du château.

La partie droite de la maison du Chêne restera longtemps à l'abandon jusqu'à son rachat par un certain Hédoïn dans les années 1960. Par manque d'entretien la maison s'était fortement dégradée et dans les années 1990, Pascal Palisse, nouveau propriétaire, rasa le bâtiment en ruines.

Guy Prévost

ROBERT Anatole Vincent

*Bienfaiteur de
notre commune*

par Guy Prévost



Archives Anne-Marie Poulet

M. et Mme Robert en 1929, il est âgé de 67 ans et son épouse de 72 ans

Le Cerclier 2011 narrait l'histoire de notre agence postale transformée depuis l'an 2000 en cabinet médical. La commune devint propriétaire du bâtiment grâce à un don de M. Robert en 1928, don qui comprenait également des terres d'une superficie de 3 hectares, 16 ares et 93 centiares, toujours propriété de la commune.

La générosité d'Anatole Robert envers son pays natal ne se limite pas à ce don. En 1917 et 1933, il en fera deux autres dont les Merrillons eux-mêmes seront les bénéficiaires. Ces dons, d'un caractère original, correspondaient en fait à une œuvre de bienfaisance. Cet homme, plutôt aisé, eut à cœur de venir en aide aux personnes nécessiteuses de son village à une époque où les conditions de vie étaient souvent difficiles pour certains. Les retraites, l'assurance maladie, les allocations familiales n'existaient pas et l'assistance généralisée n'était pas encore de mise. Il a voulu également encourager les enfants à bien travailler à l'école et leur procurer quelques réjouissances. Ce noble souci de soulager la misère montre l'humanité d'Anatole mais on peut penser que son absence de descendance a pu favoriser ces libéralités. Marié tardivement, il n'eut pas d'enfant et en outre, son frère Octave décéda en 1916 sans postérité lui aussi. Nous ne savons pas si ses deux sœurs, Louise et Françoise dite Léonce eurent des enfants.

La vie d'Anatole ROBERT

Il naquit le 4 novembre 1862 à Merry-la-Vallée, fils de François Robert et de Virginie Fumerand. Son statut social indique qu'il a poursuivi des études après l'école élémentaire du village. Ses parents devaient certainement être plutôt aisés malgré le modeste métier de cordonnier exercé par son père. Ils possédaient la maison de la rue de Toucy, quelques hectares de terres et étaient propriétaires de la maison sise au 1, rue de Saint-Aubin qu'ils avaient fait considérablement agrandir. De plus, l'imposant caveau familial dans notre cimetière confirme cette supposition. Sa profession n'est pas connue précisément mais certains indices laissent penser qu'il travaillait dans le secteur de la banque ou de l'assurance et avec une belle réussite qui lui assura des revenus financiers confortables. Il résidait à Paris où il était propriétaire au 22, rue de l'Observatoire. En 1920, alors âgé de 58 ans, il épouse Céline DURET, née à Dourdan le 17 mai 1856. Après quoi, ils iront s'installer à Neuilly-sur-Seine, 51 rue Perronet.

Il possédait sans aucun doute une certaine notoriété puisque le 24 janvier 1935, à 73 ans, il est nommé chevalier de la légion d'honneur, au titre de délégué de la Fédération nationale des sociétés de culture physique et de sports. Son diplôme est conservé aux archives de la mairie.

Il décède le 7 avril 1950 à l'âge de 87 ans à Neuilly où il est probablement inhumé avec son épouse.

Le premier don en 1917 : Rente et terres

Le 16 mai 1917, par-devant Me Philippot notaire à Paris, il fait don à la commune d'une rente de 100 francs 3% perpétuel sur l'Etat français. L'emploi des arrérages sera fait comme suit :

1. Chaque année, il sera prélevé une somme de 20 Francs qui sera destinée au paiement des réparations à faire éventuellement au caveau de la famille Robert et même à sa réédification s'il y a lieu. En attendant leur emploi, les sommes annuelles prélevées seront portées aux recettes du budget communal et inscrites sous un paragraphe spécial avec mention de leur destination...

2. Chaque année, il sera pris quatre livrets de la Caisse d'Epargne postale de dix francs chacun au nom de deux jeunes filles et de deux jeunes garçons, élèves des écoles de la commune de Merry-la-Vallée, ayant obtenu leur certificat d'études avec les meilleures notes ou à défaut, reconnus les plus méritants par leurs condisciples. Les élèves qui auront bénéficié une première fois de cette libéralité ne pourront plus y avoir droit une seconde fois.

3. Les quarante francs de surplus auxquels viendront s'ajouter éventuellement s'il y a lieu, tous arrérages non employés, au paiement des frais imprévus concernant l'exécution de la présente donation et à organiser des réjouissances pour les enfants à l'occasion et pendant les fêtes de la Saint-Fiacre telles que distribution de jouets, friandises, jeux...etc. et pour le surplus, s'il y a lieu, aux autres dépenses relatives à ces réjouissances.

Dans un autre acte, daté du même jour, M. Robert fait donation à la commune d'un hectare 42 ares et 93 centiares de terres agricoles. Toutefois, "M. Casimir Justin Desclaire gendre Fredouille, cultivateur, demeurant au Chêne, en aura l'usufruit jusqu'au jour de son décès".

En contrepartie, le donataire devra, ainsi qu'il s'y engage, tenir en état de propreté constant le caveau de la famille Robert dans le cimetière ; spécialement il en fera le nettoyage et la mise en état quelques jours avant les fêtes de Pâques et de la Toussaint.

Après le décès de M. Desclaire, ce soin en reviendra aux bénéficiaires de la jouissance des immeubles...

Quant à la commune, elle n'en prendra possession qu'au jour du décès de Monsieur Desclaire, usufruitier, mais sans pouvoir en jouir par elle-même !

Elle devra en donner la jouissance gratuite à des personnes nécessiteuses originaires de la commune ou domiciliées dans cette commune depuis au moins cinq ans. Le conseil municipal désignera les personnes appelées à bénéficier de cette libéralité et fournira des lots et fixera la durée de la jouissance. Il leur imposera les conditions suivantes :

- De bien cultiver, fumer et ensemençer en temps et saisons convenables les terres comprises en leur lot
- Et acquitter les impôts et contributions et autres charges de toute nature des dits immeubles à compter du jour de leur entrée en jouissance.

Le don de 1933 : 4000 francs de rente

Le 22 février 1933, par-devant Me Guérin notaire à Paris, il fait donation à la commune, en souvenir de son pays natal, de 4000 francs de rente française emprunt 3% perpétuel. Selon le vœu formel du donateur, les arrérages seront employés de la manière suivante :

A concurrence de trois mille francs maximum par an, ils serviront à allouer un secours annuel et viager de 600 francs par personne et par foyer, à des habitants de la commune, de l'un ou l'autre sexe, âgés d'au moins soixante ans, dignes d'intérêt, se trouvant dans le besoin et domiciliés dans la commune depuis cinq ans.



Le diplôme de ROBERT Anatole Vincent

La volonté du donateur est que le bénéfice de ce secours viager de 600 francs s'étende en permanence de deux à cinq personnes au maximum... si toutefois ce chiffre de 5 n'était pas atteint pendant une ou plusieurs années le surplus serait mis en réserve comme on va le dire ci-après :

Le surplus servira à constituer dans la commune de Merry-la-Vallée, un fonds de bienfaisance qui devra être épuisé chaque année et qui sera employé à secourir sous forme de dons ou d'allocations périodiques, mais temporaires des personnes habitant la commune depuis 2 ans au moins, sans condition d'âge, dignes d'intérêt et se trouvant momentanément dans le besoin par suite de maladie, accident ou décès d'un soutien.

Ce fonds de bienfaisance pourra également être utilisé sur décision de la commission et du conseil municipal et dans la limite qu'ils fixeront à créer et à alimenter un atelier de Charité, comme il en existe déjà dans la commune et dont le but est de procurer, en morte saison, un travail rémunéré aux travailleurs nécessiteux.

Les donateurs chargent la commune, sur les arrérages de la rente donnée d'entretenir le caveau de famille ... L'entretien sera fait après le décès de M. Desclaire Justin...



Sur les registres du conseil municipal des années suivantes figure la liste des bénéficiaires du don Robert désignés par la commission d'assistance. L'aide est délivrée en espèces ou en nature (pain, habits) Quant aux ateliers de charité, les travaux consistent en l'entretien des chemins ruraux, extraction de pierres, casage de cailloux et épandage de ces matériaux sur les routes, nettoyage de fossés...

La lecture de ces registres m'apprit que ma grand-mère Eglantine Prévost née Laforge, veuve à 35 ans avec six enfants à charge, bénéficia du fonds de bienfaisance durant quelque temps. Elle répondait aux conditions imposées.

Conclusion

Les registres municipaux font mention du don Robert jusqu'en 1959. Par la suite, c'est le bureau d'aide sociale, avec un budget propre, qui prend la relève. Au fil des ans et de l'inflation, le bénéfice de la rente s'amenuise et il finit par devenir dérisoire, si bien que dans les années 1980, sous le mandat de Pierre Prévost, les titres de rente furent liquidés. Le maigre capital perçu (120 F) alimenta le budget du CCAS qui avait remplacé le bureau d'aide sociale. Ainsi finit le don Robert !

La pérennité du caveau familial dans le cimetière de Merry-la-Vallée semblait préoccuper beaucoup Anatole Robert. Dans ces trois donations, ce souci est récurrent. Le donataire, en l'occurrence la commune, doit pourvoir à l'entretien du monument. Des sommes d'argent sont prévues à cet effet.

Le monument dans le cimetière est toujours en bon état, grâce à sa solidité sans doute plutôt qu'en raison de son entretien par la commune..., du moins dans les dernières décennies !

Seule la porte rouillée avec ses gonds descellés menace de tomber. En mémoire de cet homme généreux, la municipalité devrait entreprendre ces modestes travaux d'entretien...

N'oublions pas que c'est à lui que nous devons les recettes générées par les loyers des terres agricoles et du cabinet médical.

En 1942, le conseil municipal "considérant que M. Robert a fait de grands sacrifices pour qu'il n'y ait plus d'indigents dans son pays natal et qu'il importe de conserver son souvenir parmi les habitants", décide que la place publique s'appellera désormais place Anatole Robert et qu'une plaque portant ce nom sera apposée à chaque extrémité de la dite place. Ont-elles été posées ? Je n'en garde pas le souvenir. Elle sera rebaptisée place Henri Chamvres plus tard. Sans la plaque fixée sur le mur du cabinet médical, le nom de Robert serait certainement tombé dans l'oubli !

Sources :

- Archives municipales.
- Archives départementales de l'Yonne : ADY 4O281.

Mes remerciements à Anne-Marie Poulet pour ses recherches aux archives départementales.

Pierre GUY remonte le fil du temps à Toucy

Il confronte par l'image le Toucy d'hier et d'aujourd'hui



Pierre Guy a réalisé un ouvrage sur Toucy qui nous invite à un voyage en images à travers les rues de la ville en remontant le temps, pour découvrir les changements survenus depuis une centaine d'années environ.

En prenant comme modèle des cartes postales anciennes retrouvées sur Internet ou chez Maurice Bachelard, il a pris les mêmes photos des rues, des bâtiments et des commerces, quant les contraintes environnementales le permettaient.

"Avec ce voyage au cours du temps, je voulais comparer certains endroits de la ville avec environ cent ans d'écart et montrer l'évolution de Toucy" relate-t-il.

Pierre, Merrillon depuis sa plus tendre enfance puisque ses parents ont été les premiers résidents secondaires du village en achetant une maison au Chêne au début des années 1930, connaît bien Toucy. Durant quatre mois, appareil photo en mains il a arpenté les rues et les ruelles du centre en inventant un parcours dans Toucy.

Arrivant par la gare, il prend la rue du pont Capureau, reprend les traces du tacot, retrouve les foires aux bestiaux de la Gargouille, la villa des Pins, boulevard Pierre Larousse et le château.

"On voit apparaître des étages au-dessus de certaines maisons évoque l'auteur. Des commerces sont encore là cent ans après, avec ou sans changement

d'activité. Mais ce qui a le plus changé et en beaucoup mieux, c'est le secteur de la baignade. Certains regarderont peut-être avec nostalgie ces routes où les gens et les moutons se promènent sans risque, et où les arbres bordent les routes".

Le résultat de ce travail est un recueil qu'il envisage de faire publier, sous réserve que la demande soit assez forte pour amortir les frais d'impression, et que l'on peut d'ores et déjà consulter à la bibliothèque municipale de Toucy.

Pour ce travail photographique, Pierre s'est vu décerné un prix par le Rotary club de Puisaye-Forterre lors d'une soirée à l'école vétérinaire d'Alfort à Champignelles. Il a reçu le prix "José Semence" pour son ouvrage faisant découvrir Toucy.

Pierre Guy a fait le même travail de recherche pour Aillant-sur-Tholon et mis en page un deuxième recueil, moins volumineux, et réfléchit à mettre de nouveaux bourgs en valeur.

Contact. Tel : 06 07 66 67 05
ou mél : piguy@wanadoo.fr

G.P.

Pour voter, pensez à vous inscrire en mairie !



Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux de 2014, notamment les élections municipales, vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre lieu de résidence. L'inscription sur les listes électorales est d'ailleurs obligatoire.

■ **Vous avez changé de domicile...**

Vous devez effectuer en mairie une démarche d'inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013 en vous munissant :

- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport)
- d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié(e) dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois (factures de téléphone ou d'électricité, avis d'imposition...)

■ **Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans avant le 28 février 2014...**

Vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales de votre commune, sous réserve toutefois que vous vous soyez fait(e) recenser auprès de la mairie en vue de la journée défense et citoyenneté.

Vous n'avez donc pas de démarches particulières à effectuer auprès de votre mairie. Assurez-vous malgré tout de la réalité de votre inscription.

■ **Vous aurez 18 ans après le 28 février 2014...**

Vous n'êtes pas inscrit(e) d'office sur les listes électorales de 2014. Si une élection se déroule après le 28 février, vous pourrez toutefois demander à être inscrit(e) sur les listes électorales. Il vous appartiendra alors de faire une demande d'inscription auprès de votre mairie dix jours au plus tard avant la date de l'élection.

Liens utiles

- www.interieur.gouv.fr Rubrique "les élections"
- www.mon.service-public.fr Rubrique "listes électorales"

Sortie de territoire des mineurs

■ **Autorisation de sortie du territoire**

A partir du 1er décembre 2013, ces autorisations ne sont plus nécessaires : un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport assorti le cas échéant d'un visa hors Union). Pour assurer la protection des mineurs, une procédure judiciaire et une procédure administrative réservée au cas d'urgence sont prévues.

■ **L'interdiction de sortie de territoire**

Le juge aux affaires familiales peut décider de prononcer une interdiction de sortie pour un mineur. Cette interdiction, portée au fichier des personnes recherchées, permet de faire obstacle aux déplacements du mineur lors de contrôles aux frontières.

■ **L'opposition à la sortie du territoire**

En cas d'urgence, face à un risque avéré, l'un des parents peut présenter une demande d'opposition à la sortie de territoire de son enfant mineur en saisissant la préfecture ou la brigade de gendarmerie.

Pour en savoir plus :

- www.interieur.gouv.fr (Rubrique Famille/protection des personnes)
- www.diplomatie.fr/ conseils aux voyageurs



Etat civil 2013

Nos joies et nos peines...

NAISSANCES

Mylhan LEBEAU, né le 23 septembre 2013
de Benjamin LEBEAU et Virginie WATTELLE
Rue d'Egleny

MARIAGES

Yannick FAULE et Véronique TALACCHIA
Le 27 juillet 2013, rue de Saint-Aubin

DÉCÈS

Robert AUCAMUS
Décédé le 14 janvier 2013 à Merry
Né le 18 novembre 1926 à Merry



Peter SHERWELL
Décédé le 28 janvier 2013 à Auxerre
Né le 20 février 1942 à Prestbury (G.B.)



Marcel PRÉVOST
Décédé le 18 février 2013 à Merry
Né le 9 septembre 1923 à Merry

Louis VIEL
Décédé le 14 août 2013 à Merry
Né le 2 janvier 1926 à Merry



Michèle BERNARD
Décédée en juin 2013
Née le 21 avril 1959 à Soissons



TRANSCRIPTION DE DÉCÈS:

Daniel GIBERT
Décédé le 10 janvier 2013 à Toulouse
Né le 14 janvier 1922 à Merry



René GALLON
Décédé le 21 janvier 2013 à Auxerre
Né le 19 septembre 1921 à Merry

Charlotte TROTTIER
Décédée le 11 avril 2013 à Saint-Vallier (71)
Née le 6 décembre 1911 à Merry

Suzanne NIÉ
Décédée le 18 juin 2013 à Aigues-Mortes (Gard)
Née le 12 mars 1918 à Merry

Arlette CRÉNEAU née VIEL
Décédée le 29 juillet 2013 à Auxerre
Née le 29 août 1932 à Merry

Huguette GROS
Décédée le 29 août 2013 à Clermont (Oise)
Née le 17 février 1921 à Merry

NOUVEAUX ARRIVANTS

Mme Sylvie MAES
3, rue des Sabotiers

M. Christian ABECK
1, rue de la Mouotte

M. et Mme Pascal OMNES
19, rue de Toucy

M. et Mme Franck et Christine CHAUMON
10 et 12, rue de l'Eglise

Mme Alexandra RUSSI et M. Léonard PINON
9, rue de l'Eglise



Photo S. Roux

Vœux de la municipalité 2013 – Le bouquet offert aux nouveaux arrivants... présents
Attention : La dame à droite n'est pas une nouvelle arrivante ! Seule, sa petite fille l'est...



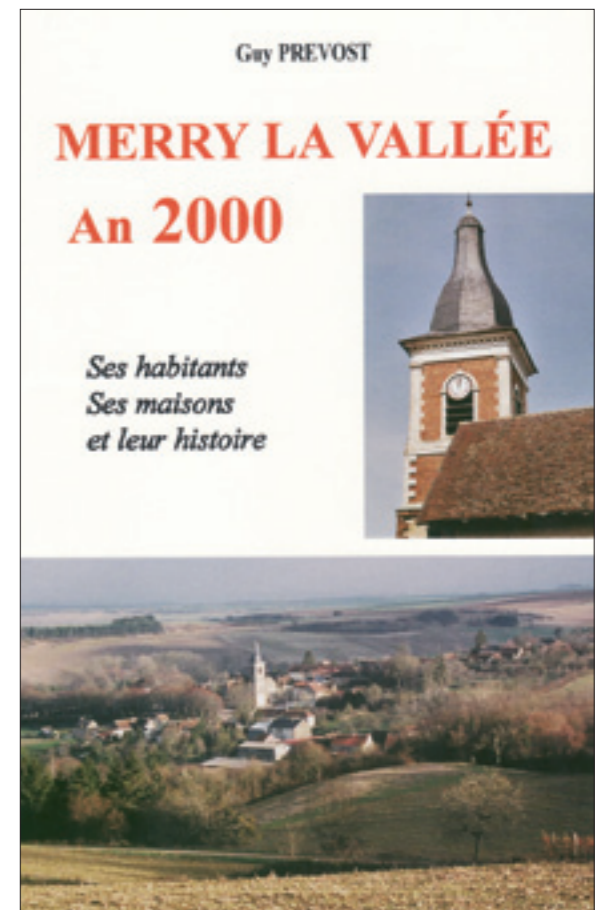
Photo souvenir du repas offert par le CCAS à nos aînés à la fin novembre 2012. A cette date, le Cerclier de l'année est déjà bouclé...

INFORMATIONS MUNICIPALES PAR INTERNET

Un certain nombre d'habitants reçoit les informations municipales (compte rendu du conseil, cérémonies organisées par la mairie, délivrance des affouages... etc.) et extra-municipales (activités des associations...) par voie électronique.

Si ce n'est pas votre cas et si vous souhaitez être informé sans être obligé de consulter les panneaux d'affichage, il suffit d'en faire la demande en mairie.

Les personnes intéressées peuvent passer au secrétariat de mairie ou le contacter par téléphone (03 86 73 64 66) ou par mél à l'adresse suivante mairie.merry@wanadoo.fr



13 années après la parution de ce livre qui voulait célébrer de façon originale l'avènement de l'an 2000 et vainqueur du « projet an 2000 » de l'Yonne pour les communes de moins de 1000 habitants, 18 exemplaires seulement sont encore disponibles. L'ouvrage est en vente à la mairie ou chez l'auteur avant épuisement.

NOS ARTISANS



LE GALOPIN
Restaurant - Traiteur
Cuisine Traditionnelle et Gastronomique

6 Place Henri Chamvres
89110 MERRY LA VALLEE
03 86 73 22 46

www.legalopintraiteur-gite-89.fr



Patrix
COMMUNICATION
GRAPHIE
GRAPHIE

03.86.73.03.32 / 06.73.39.96.62
www.patrix-communication-graphique.com

ARTISAN MAÇON

M. LAZZARI

RÉNOVATION COUVERTURE CARRELAGE
AMÉNAGEMENT DE COMBLES

TÉl./FAX : 03 86 73 66 38

6, rue des Huchons - 89110 MERRY la VALLÉE
SIRET 428 688 741 80019 - APE 452V



DR Multi Services Rural

Création et entretien de parcs et jardins. Clôtures
Abattage et élagage à risque. Préparation de sols
Taille de haies et de fruitiers
Tondobroyage. Gyrobroyage. Traitement / herbicide...
Engazonnement. Scarification

Le Crot - 89110 MERRY - LA - VALLÉE
TÉl./FAX: 03 86 73 03 57
siren : 413 421 819 RIM 800

FAISANDERIE des TREMBLATS

Yohan et Virginie HIPPOLYTE
Les Tremblats Tel: 03 86 73 62 55
89110 Merry-la-Vallée
Elevage sous contrôle sanitaire N° 89-56

RENSEIGNEMENTS UTILES

SECRETARIAT DE MAIRIE

HEURES D'OUVERTURE
AU PUBLIC

Lundi : de 15 h à 17 h
Vendredi : de 15 h à 17 h

Si ces horaires sont incompatibles avec
votre travail, prendre un rendez-vous

MAIRIE

Téléphone mairie : 03 86 73 64 66
Adresse e-mail : mairie.merry@wanadoo.fr

CABINET MEDICAL

Médecin généraliste
PINAS Thierry: 03 86 73 02 92
Kinésithérapeute
POURRET Marie-Claude: 03 86 73 09 62



ALERTER

SAMU	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18

RAPPEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL HORAIRES POUR TONDEUSES

Jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedis :
de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés :
de 10h à 12h et de 16h à 18h

Ces horaires sont valables pour les concerts de tondeuses
mais aussi pour tous les travaux domestiques susceptibles
de générer des nuisances dans le voisinage.

A chacun de faire des efforts à l'entretien des bonnes rela-
tions de voisinage...

En somme, un savant dosage entre tolérance et rigueur,
bruit occasionnel et non respect systématique des règles
de savoir-vivre.